

REFLETS & NUANCES

LA REVUE DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT DE SOL



UNION
PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS
DE LA FINITION

DOSSIER

GROUPEMENT D'ENTREPRISES :
ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS

JURIDIQUE

LES PIÈGES À ÉVITER EN MATIÈRE
DE SOUS-TRAITANCE

FORMATION

TITRE SOLIER/SOLIERE KALÉI UPMF-FFB :
LE DERNIER GARANT D'UN SAVOIR-FAIRE

PEINTURE L'ATOUT COULEUR



VIE SYNDICALE

OLIVIER SALLERON, PRÉSIDENT DE LA FFB, INVITÉ DE L'UPMF

185

OCTOBRE
2020

CLUB ALLIANCE

Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service, vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition. Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance, contactez
Yves Labbé : contact@cluballiance.fr



ÉDITO RN185

En cette rentrée particulière, toujours marquée par la crise sanitaire, le plan de relance présenté par le gouvernement le 3 septembre dernier constitue une aubaine pour notre profession. Les mesures concernant le bâtiment, dont certaines étaient portées par la FFB, nous offrent d'excellentes perspectives notamment avec les offres pour la rénovation énergétique des bâtiments et la relance de la construction durable.

Faisons de ces opportunités un levier pour la remise en marche et la croissance de nos entreprises.

L'évolution des instructions COVID, les modifications des protocoles sanitaires nous montrent que nous devons être toujours plus agiles et inventifs. Ne laissons pas nos entreprises se désorganiser par la hausse des cas positifs ou contacts. Soyons combatifs pour ne pas subir.

Profitons de cette période incertaine pour investir dans la formation de nos collaborateurs, dans la numérisation de nos entreprises. Nous sortirons ainsi plus forts.

Et surtout, n'oubliez pas votre masque !

NICOLAS BLANGY
PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION



Pensez-y !
Reflets & Nuances est consultable en version numérique
<https://ffb-upmf-app.fr>

BERRY  ALLOC

BerryAlloc redéfinit les codes du parquet.



intérieur sain
vernis phase acqueuse,
sans réactif chimique,
sans solvant.



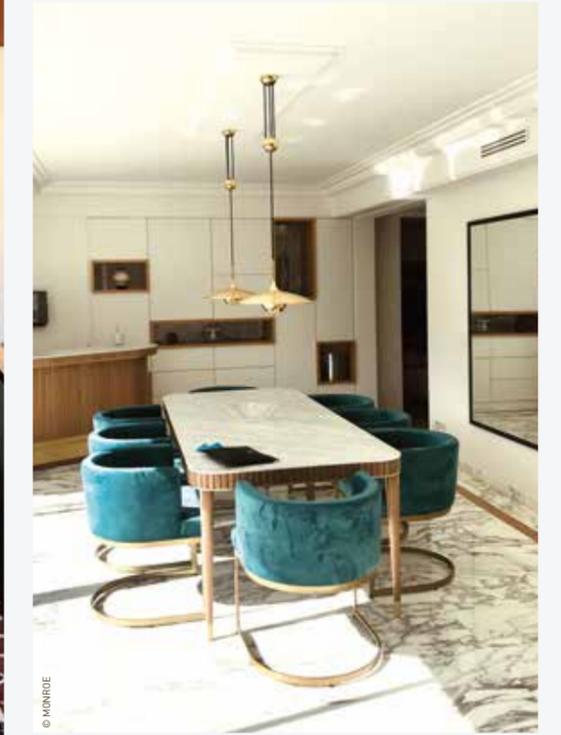
facile à vivre
ultra-résistant à l'usure,
extra mat, naturel.



bois véritable
durable, renouvelable,
renouvelé plusieurs fois.

Grâce à sa technologie exclusive Ultimtec®, BerryAlloc propose une nouvelle collection de parquets qui réussit la prouesse d'associer l'esthétique du parquet huilé, délicate, naturelle, qui laisse s'exprimer la subtilité des teintes du bois et le confort d'entretien d'un parquet vernis, facile à nettoyer, résistant et durable.

Venez découvrir nos Essentiels sur berryalloc.com



- P.6 VIE SYNDICALE**
p.6 Olivier Salleron, président de la FFB, invité de l'UPMF
p.8 Questions au président Olivier Salleron
p.9 Travaux des commissions
p.13 Vie des sections
p.14 La France des chantiers

- P.16 ACTUALITÉ**
p.16 **DOSSIER**
Groupement d'entreprises : ensemble on est plus forts
p.20 **JURIDIQUE**
Les pièges à éviter en matière de sous-traitance
p.24 **LA PAROLE À...**
Denis Dessus, président du Conseil national de l'ordre des architectes
p.27 **VÉHICULES UTILITAIRES**
Des VUL au top niveau

- P.32 NOUVELLES TECHNOLOGIES**
p.32 **NUMÉRIQUE**
La gestion du parc informatique

- P.36 TECHNIQUE**
p.36 **DOSSIER « ATOUT COULEUR »**
▲ Mariage sol et murs : ce qu'il faut retenir
▲ Laurence Rousselle, coloriste
▲ L'influence de la couleur sur les ambiances intérieures
▲ Mise en couleurs en établissement de santé
▲ Couleur façade
p.56 **PERFORMANCE TECHNIQUE**
Requalification architecturale avec ITE
p.61 **QUESTIONS**
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

- P.62 FORMATION**
p.62 **RENOUVELLEMENT**
Titre solier/solière KALÉI
UPMF-FFB : le dernier garant d'un savoir-faire

- P.67 NOUVEAUTÉS**
p.67 Octobre 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 SEPTEMBRE 2020

OLIVIER SALLERON, PRÉSIDENT DE LA FFB, INVITÉ DE L'UPMF



VIE SYNDICALE

Accueilli par le président Nicolas Blangy, le président Olivier Salleron est arrivé avec quelques annonces. Tout d'abord, Les Assises du bâtiment, une de ses promesses de campagne, qui devaient se tenir « dans la première année de mon élection », ne sont pas suspendues. Elles auront lieu au printemps prochain, probablement début mars. Ces Assises sont reportées en 2021 car le 15 octobre aura lieu le lancement des Etats Généraux du bâtiment, au CESE (Conseil économique, social et environnemental). Ils ont pour objectif de démarrer à la fois une grande réflexion sur le bâtiment du futur et mais aussi sur la FFB et son fonctionnement dans l'après COVID, notamment sur un plan financier.

« Nous y espérons des élus et des officiels » a précisé Olivier Salleron.

La restitution des Assises du bâtiment se fera lors du Congrès de la FFB à Lyon, en juin, et, si possible, couplée avec celle des Etats Généraux.

Reprise : le bâtiment a « fait le job »

Depuis un peu plus d'un mois, « les chantiers ont redémarré à 100 % avec quelques points de blocage comme les maisons de retraite, les hôpitaux, certains particuliers... », a fait valoir le président. Les entreprises ont du travail et affichent globalement des carnets de commande garnis. Rétroactivement, on peut se féliciter de la force de résilience démontrée par le bâtiment et de sa capacité à entraîner le reste de l'économie.

Olivier Salleron, nouveau président de la FFB, était venu à la rencontre des présidents UPMF lors de la réunion du CA du 9 septembre. Il a dressé un bilan plutôt positif du secteur du bâtiment, qui résiste globalement bien à la phase compliquée de déconfinement même si des inquiétudes se maintiennent avec une relance à confirmer.



NICOLAS BLANGY
PRÉSIDENT DE L'UPMF

OLIVIER SALLERON
PRÉSIDENT DE LA FFB

Toutefois, alors que le bâtiment avait rédigé son plan de relance au 30 juin, il a fallu attendre début septembre pour que le gouvernement présente le sien. Force est de constater également que si les mesures de chômage partiel mises en place par le gouvernement ont bien aidé nos entreprises, les prêts PGE devront être remboursés et les charges sociales et fiscales, dont le règlement n'a été que reporté, devront être payées.

A ces remboursements, il faut bien évidemment ajouter les surcoûts liés aux mesures COVID (EPI spécifiques, personnel limité sur chantier...) et la perte de productivité induite par ces mesures, que l'on a estimée entre 5 à 20 % les premières semaines du COVID et jusqu'au déconfinement, et qui aujourd'hui se maintient entre 5 à 8 %. Cette perte peut être compensée par une ligne COVID sur le devis : les entreprises ont le droit et le devoir de le faire.

Maintien des effectifs permanents

Le président a souligné un autre point sur lequel la profession pouvait être fière : l'emploi. Le bâtiment a su résister et ce, malgré une chute de l'interim de 70 % durant le confinement. Ainsi, l'emploi salarié ressort quasi-stable entre la fin 2019 et la fin du deuxième trimestre 2020 et s'inscrit même encore en hausse de 18 000 postes sur le premier semestre 2020 par rapport

au premier semestre 2019. Il faut lire cette situation comme une bonne nouvelle pour l'économie française, alors que la construction se rangeait au troisième rang des grands secteurs les plus touchés par la crise sanitaire dans notre pays.

Si la FFB table sur une chute d'environ 15 % de la production en 2020, hors effet prix, on peut d'ores et déjà annoncer que la profession va réussir à conserver son expertise, ses salariés et ses techniciens avec un solde de mouvement des permanents proche de 0. « Cela démontre que le bâtiment a des valeurs », s'est félicité Olivier Salleron qui tire la sonnette d'alarme sur les marges et les comptes d'exploitation de fin d'année qui risquent une détérioration. « Le volume, c'est bien mais il nous faut rétablir nos marges pour rattraper notre déficit et le mauvais second trimestre ! »

Plan de relance gouvernemental

Durant tout l'été, la FFB a maintenu des liens étroits avec l'équipe gouvernementale et ce travail de lobbying a été payant puisque, en ce qui concerne la rénovation énergétique, les mesures obtenues sont « excellentes pour la profession ». On retrouve dans le plan de relance dévoilé le 3 septembre par le gouvernement plusieurs demandes de la FFB, telles l'ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des ménages, aux bailleurs privés et aux copropriétés. C'est aussi le cas



... du soutien massif aux bâtiments publics, notamment d'enseignement, hospitaliers et aux EHPAD. Ou encore celui des aides à la rénovation énergétique des bâtiments des PME, TPE et indépendants. Il conviendra évidemment de s'assurer que les paramètres de ces dispositifs permettent effectivement la reprise du marché, mais l'orientation générale s'annonce positive. Malheureusement, il n'en va pas de même pour le neuf, loin de là, avec une absence quasi-totale de mesure dédiée. Et pourtant, la crise s'y révèle encore plus forte que pour l'amélioration-entretien. La FFB se battra donc, en coordination avec son réseau local, afin que plusieurs dispositions fortes intègrent la loi de finances pour 2021 notamment le retour du PTZ neuf à 40 % sur tout le territoire et la prorogation du « Pinel » jusqu'en 2022. « On ne demande que le rétablissement de mesures qui existaient il y a quelques années. La bataille sur le neuf a commencé ! », a déclaré le président.

Recrutement de 150 000 jeunes à l'horizon 2023

Alors que les besoins restent très forts, et qu'ils le resteront d'autant plus que le gouvernement souhaite relocaliser une partie de la production sur le territoire national, et alors que l'épargne des ménages atteint des sommets historiques, il faut tout faire pour que le bâtiment redevienne un moteur pour l'économie et pour l'emploi. Il faut faire vite, avant que la casse de l'appareil de production ne l'empêche de répondre à un rebond de la demande. C'est la raison pour laquelle la FFB, avec ses adhérents artisans et entrepreneurs, lance le défi de recruter 150 000 talents à l'horizon 2023, année de la finale internationale de la compétition Worldskills (Olympiades des métiers) à Lyon. Ce défi ne sera possible que si les objectifs de 500 000 logements construits et 500 000 logements rénovés sont atteints. « Tous les articles de presse sont positifs et montrent une image élogieuse du bâtiment. On a l'impression d'un basculement en 2020 : le bâtiment va sauver la planète, il va lutter contre la destruction de la couche d'ozone, etc...On compte sur la rénovation énergétique, sur la construction verte et durable... », conclut Olivier Salleron. ■



QUESTIONS AU PRÉSIDENT OLIVIER SALLERON

LES ÉLUS DE L'UPMF ONT PU INTERROGER LE PRÉSIDENT SUR DES QUESTIONS IMPACTANT DIRECTEMENT NOS MÉTIERS

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES 2020 ?

En termes de volume d'activité, nous sommes passés de -18% à fin juin à -14,7% début septembre. Ce chiffre de -18 est un bon chiffre par rapport aux autres secteurs d'activité. Il faut se souvenir que le dispositif MaPrimeRénov'a été bloqué pendant les premiers mois de l'année et pas seulement à cause du COVID. Ses modalités d'obtention ont changé puisque c'est le client dorénavant qui remplit son dossier directement sur une plateforme nationale. Résultat, les 2/3 des dossiers ont été refusés car contenant des erreurs, sans compter le manque de personnel pour traiter lesdits dossiers. Au total, 70 000 dossiers étaient bloqués soit des milliers d'euros... La FFB a donc rencontré l'ANAH pour débloquer la situation et nos entreprises ont su rattraper ces retards dans les travaux.

CERTAINES ENTREPRISES, PEU REGARDANTES OU PAS FORMÉES, S'ENGOUFRENT DANS LA BRÈCHE QUE REPRÉSENTENT LES AIDES À L'ITE. QUELS SONT LES MOYENS D'ACTION DE LA FFB ?

La FFB a réagi très rapidement au coup de rabot sur les aides à l'ITE, décidé à la suite de la diffusion de reportages télévisuels sur les quelques « margoulins » qui ont profité des anciennes « offres à un euro » ! Le président Salleron a appelé la Ministre déléguée chargée du Logement, Emmanuelle Wargon, car pénaliser une profession qui travaille bien pour 99% des entreprises est contreproductif. Il a rappelé que la FFB, en tant que fédération patronale, a les moyens de repérer ces éco délinquants et de leur faire la chasse ! Avec la réforme du label RGE (voir page 54), et la création d'un RGE ITE et des corps de métiers mieux séparés, les entreprises devront se soumettre à des audits plus nombreux et plus stricts. Restent les RGE probatoires : n'importe quel bricoleur peut le demander et sévir pendant plusieurs mois avant d'avoir ses premiers contrôles ! Il faut être attentif et vigilant avec les dossiers déposés. Il y aura toujours ces 2 % d'entreprises qui nuiront à la profession, mais aussi



les 4 à 5% de professionnels qui, récents dans le domaine de l'ITE, n'en possèdent pas encore toute l'expertise. Ceux-là, il faut les accompagner via des CQP ou autres.

LES ENTREPRISES QUI DEMANDENT UN REPORT DE CHARGES DOIVENT PRODUIRE DES GARANTIES. OR CE SONT CELLES QUI SONT LE MOINS À MÊME D'EN FOURNIR. QUE PEUT FAIRE LA FFB VIS-À-VIS DE BERCY ?

Pour l'instant, la FFB n'a eu qu'une fin de non-recevoir sur l'annulation des charges. Mais il va falloir trouver des compensations, aménager des durées de report minimum de 36 mois pour le remboursement des prêts et le paiement des charges sociales. Nos services fiscaux et juridiques travaillent sur le sujet afin de pouvoir faire des propositions au gouvernement.

COMMENT LA FFB VA-T-ELLE VALORISER LES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET L'INTELLIGENCE DE LA MAIN À L'APPROCHE DES WORLDSKILLS ?

J'ai pris mes fonctions avec la volonté de valoriser nos métiers dans l'objectif de 2023, année de la compétition internationale à Lyon. Nous avons fait réaliser des kits pour les Coulisses du bâtiment pour promouvoir l'excellence de nos métiers auprès des jeunes : drapeaux, rubriques, affiches, carnets des métiers, etc. Cette année, pour être plus près d'eux et de leurs pratiques sur les réseaux sociaux, La FFB met en place la visite d'un chantier en duplex sur Youtube. Ce duplex sera ensuite disponible en replay sur la chaîne Youtube de la FFB. Aujourd'hui, 60 % de nos adhérents sont sur les réseaux sociaux avec un compte actif et 20 % y sont présents sans activité particulière. Dans ce contexte, j'ai décidé d'intégrer un community manager au service communication. Pour 2023, rien n'est encore arrêté, mais la FFB sera bien présente et nos métiers bien mis en valeur et visibles. ■

TRAVAUX DES COMMISSIONS



COMMISSION TECHNIQUE SOL

La commission a travaillé sur la révision du NF DTU 59.3 « Peintures de sol » et plus particulièrement sur son domaine d'application. Pour la suite des travaux, certains points de vigilance seront à surveiller, notamment l'élimination de la laitance (et produit de cure) pour les supports à base de liants hydrauliques et vérifier la compatibilité des peintures de sol avec les enduits de ragréage.

En vue de la sortie du NF DTU 53.12, un point a été fait sur les documents techniques de l'UPMF. Sur le projet de mise à jour de la fiche de reconnaissance des fonds, une alerte sera rajoutée sur le taux d'humidité des chapes fluides à base de sulfate de calcium, qui doit être inférieur à 0,5 % en masse pour la pose de revêtement de sol souple. Sur le projet d'un calepin de chantier unique pour les revêtements de sols souples, une réflexion a été menée sur les revêtements de sol caoutchouc. Des informations sur le collage, le traitement des joints et l'entretien y seront intégrées.

Enfin la commission a examiné les projets de NF DTU 51.11 et 51.12 sur les parquets et stratifiés flottants, et demande lors du suivi de ces commissions à bien veiller aux conditions de pose : température, hygrométrie, déballage dans les conditions d'usage et mise en place de barrière anti-remontée d'humidité pour les supports à risques.

Pour terminer cette commission technique sol et en prévision de la parution du NF DTU 53.12 prévue fin d'année 2020, il est rappelé que les ingénieurs de l'UPMF sont à la disposition des adhérents pour présenter ce document dans le cadre de réunions en départements ou en régions.



COMMISSION FORMATION

Après un tour de table et l'accueil d'un nouveau membre, la commission a fait un point sur les premières estimations des entrées en CFA. Alors que les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, les professionnels ont noté que les contraintes sanitaires liées au COVID compliquaient l'accueil des jeunes.

Les référentiels et les modalités d'examen des titres de notre filière ont été exposés à la commission qui n'a soulevé aucun commentaire :

- Peintre en bâtiment (niveau 3),
- Façadier peintre (niveau 3),
- Peintre décorateur (niveau 4),
- Solier moquetriste (niveau 3),
- Peintre applicateur de revêtement technique (niveau 4/ en cours)

Il a été rappelé que ces titres peuvent s'obtenir « bloc par bloc ». Pour être conforme aux exigences de France compétences, le titre solier de niveau 4 comprendra 3 blocs de compétences et non 11. Ce titre sera déployé dans les CFA du CCCABTP. Le président a conclu par un appel à participer au GT de rénovation des titres de l'AFPA.

... TRAVAUX DES COMMISSIONS



COMMISSION GESTION

La digitalisation, et plus largement comment le numérique peut faciliter la gestion de nos entreprises, a été le fil rouge de cette commission qui a réfléchi aux axes de travail pour l'année 2020/2021. Plusieurs thèmes sont ressortis : le recrutement et comment les réseaux sociaux et la digitalisation peuvent être une aide pertinente pour les entreprises ; le développement d'un ERP adaptable aux entreprises artisanales pour le pilotage de l'entreprise ; le rapport coût/bénéfice de la gestion du parc véhicule à l'aide de la géolocalisation ; la gestion du parc matériel. Enfin la commission a analysé la gestion des déchets : une étude sur le ratio coût/chiffre d'affaires pourrait être utile, dans l'objectif d'une harmonisation nationale de ce coût. Le sujet de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et comment le numérique peut changer la donne a conclu cette commission.



COMMISSION TECHNIQUE INTÉRIEUR-DÉCORATION

La commission a validé la fiche pratique des enduits et la fiche Reconnaissance des fonds neufs, pour laquelle une valeur de siccité pour les chapes anhydrites a été introduite. Suite à l'étude réalisée par la FFB, en collaboration avec 14 organisations professionnelles de la chaîne des déchets du bâtiment, il apparaît que 67 % de ces déchets (sauf dangereux) sont valorisés. Stéphanie Coullon, ingénieure à la DAT-FFB, est venue présenter la loi anti-gaspillage et économie circulaire. Plusieurs leviers sont prévus, notamment la mise en place de la responsabilité élargie du producteur (REP) au 1^{er} janvier 2022 sur les produits du bâtiment, ou l'obligation pour les entreprises de rajouter au 1^{er} janvier 2021 une ligne « déchets » sur les devis.

Dans l'objectif de valoriser auprès de leur client leur démarche, la fiche écoresponsable a été présentée à la commission pour ajout aux chiffrages.

La commission a établi une liste de questions juridiques concernant la réception, qui sera transmise au service juridique de la FFB afin d'obtenir des réponses pour la défense des entreprises.

Le problème de l'absence de date de fabrication sur les pots de peinture a été abordé dans l'objectif d'évoquer ce sujet avec les fabricants du Club Alliance.



COMMISSION TECHNIQUE FAÇADE/ITE

Celine Tourreilles, ingénieure à la Direction des affaires techniques de la FFB, a présenté le nouveau dispositif RGE (voir page 54) qui se caractérise notamment par un durcissement des conditions d'obtention et des audits.

Une information a été faite concernant les changements sur la mise en œuvre des polystyrènes expansés gris (voir page 53).

Les résultats du PRDM échafaudage sont en cours de validation (PRDM mis en place afin de faciliter l'accès aux façades en ITE dans le cas de lisses intérieures).

Durant les Rencontres de l'ITE, 50 priorités avaient été définies. Elles ont été hiérarchisées par l'UPMF et les Unions et Syndicats composant le GITE afin d'élaborer un projet

CARNET SYNDICAL



BRETAGNE PHILIPPE NICOL

a été élu président de la Fédération du Bâtiment des Côtes d'Armor. Philippe Nicol dirige quatre entreprises de peinture revêtements de sols (Armor Peinture - CRA - Le Guen Peinture - L'Hénoret) regroupant 180 salariés sur le département. Il est également Président de l'UPMF Bretagne.



DORDOGNE DAVID PONTOU

gérant l'entreprise de peinture à Champcevinel de 10 salariés pour la troisième génération, a pris la présidence de la FFB Dordogne suite à l'Assemblée Générale du 4 septembre dernier.



LES PEINTURES "NATURE"



Peintures à base de composants naturels et de résine acrylique biosourcée en phase aqueuse



soframap.com





Systemes de preparation,
de depollution et de sublimation de surfaces

#DEPOLLUTIONCHALLENGE
#AMIANTE
#PLOMB

DÉCAPAGE EN TOUTE SÉCURITÉ :

- Minium de plomb
- Céruses de plomb
- Peintures et enduits organiques amiantés ou sur fonds amiantés en SS3 ou SS4.

L'EMPOUSSIEREMENT RÉDUIT À SON STRICT MINIMUM.



www.groupe-licef.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@licef.fr



Scannez le



VIE DES SECTIONS



NOUVELLE ANIMATION DTU SOL

Avec la parution fin 2020 du nouveau NF DTU 53.12 « Revêtements de sols souples et préparation des supports », de nombreux changements interviennent au 1^{er} janvier 2021 avec l'introduction de la préparation des supports neufs et anciens pour la pose de revêtements de sol textile, PVC, et linoléum. Mettez à jour vos connaissances pour être prêt à cette échéance ! Un nouveau sujet d'animation sur les nouveautés de ce DTU est possible dans vos départements avec nos ingénieurs.

Retrouvez sur l'EDTU, brique Actualité, la liste des animations disponibles.



INDRE-ET-LOIRE LE BUREAU DES PEINTRES SE RENOUVELLE !

La section peinture de la FFB 37 s'est réunie en visioconférence le jeudi 25 juin pour un point sanitaire de reprise avec l'OPPBTP. Ont été abordés les éventuels points de blocage pratiques, les évolutions du guide, passées et à venir, et les spécificités métiers en fonction des fiches des Unions. Un point financier a été fait sur la gestion des surcoûts de la reprise avec en exergue les actions mises en place par la FFB locale et nationale, un partage d'expérience et les moyens juridiques de négociation et arguments en cas de blocage. Cette réunion a été l'occasion de procéder au renouvellement du Bureau de la section peinture pour trois ans. José Grolleau (Peintex Daoudal) a été reconduit pour un nouveau mandat en tant que président et Régis Héraudeau (Abadec) en tant que vice-président. Félicitations à eux !



MAINE-ET-LOIRE RÉUNION POST-COVID

Johana Biseux, présidente de la section peinture de la FFB 49, avait convié les entrepreneurs à une réunion d'échanges sur la situation post COVID 19. Il a été discuté des organisations à venir ainsi que des évolutions des chantiers et des stratégies à mettre en place.

HAUTE-SAVOIE PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES ET LOT COVID

Le bureau finitions de la BTP74 s'est réuni le 24 juillet pour entamer une réflexion sur les métiers de la finition dans l'acte de construire. Sous la présidence de Laurent Ceretti, quatre membres du Bureau et le Président de BTP74 (gérant d'une entreprise de maçonnerie gros-œuvre) ont échangé sur les relations avec la maîtrise d'œuvre, des interfaces avec les autres corps d'état du second œuvre, du manque de considération des métiers de la finition par le second œuvre et la maîtrise d'œuvre, la diversité des formats économiques des entreprises de finition et la pérennité des entreprises en question. Le groupe de travail a conclu à la nécessité d'un travail de lobbying du BTP74, conjoint avec la maîtrise d'ouvrage, vis à vis des décideurs publics pour redonner des perspectives aux entreprises. La suite des discussions a porté sur le partage des coûts liés au COVID19 avec une réflexion sur le financement des dépenses communes du chantier au travers d'un lot zéro. Un projet de rencontre à double voix avec les élus locaux est à l'ordre du jour également.



NORMANDIE GARDER LE LIEN

Sous la présidence de Paul Hubert, la section régionale « peinture » de la FFB Normandie a été conviée à une visioconférence le 10 juillet. Le but de ces échanges était de garder le lien avec les adhérents dans un contexte anxigène et les aider dans la gestion de leurs salariés. Yves Labbé, délégué général de l'UPMF, a fait un point sur les actualités de l'Union. Cette réunion a permis de faire connaître aux adhérents les derniers documents publiés par l'Union : fiche interface, fiche écoresponsable, calepin bardage et guide planification chantier. Yves Labbé a informé les participants de la parution prévue fin 2020 du NF DTU 53.12 « Revêtements de sols souples et préparation des supports » et du lancement de la révision du NF DTU 59.3 « Peinture de sol ». Des échanges entre les présidents départementaux, le président régional et des adhérents sur les dispositifs COVID sur leurs chantiers et les difficultés des relations avec la maîtrise d'ouvrage ont conclu cette réunion.

LA FRANCE DES CHANTIERS

SALLE DE RÉUNION DE L'UPMF

L'UNION se devait de se doter d'une salle de réunion à la hauteur et devenir la vitrine de la profession, autant sur le plan technique que visuel. La difficulté d'aménager la salle de réunion de la FFB résidait dans la présence de joints de jonction verticaux. Faire de cette faiblesse une force et s'adapter à l'existant, a conduit à l'idée d'un projet « à la Mondrian » : lignes noires et épaisses recouvrant les joints de jonction et formant un quadrillage, rempli par des aplats de couleurs primaires. Sa réalisation s'est inspirée de la fameuse peinture à l'huile sur toile : Composition II en rouge, bleu et jaune du peintre hollandais. Composition abstraite, elle consiste en plusieurs rectangles séparés par des lignes noires horizontales et verticales.

Ce projet a été proposé et développé par Luc Papavoine, président de la commission formation au Bureau de l'UPMF.

Le chantier a duré une semaine entre tracé, mise en peinture et temps de séchage.

Une réalisation qui fait l'admiration des collaborateurs comme des non permanents !

 **PRODUITS SEIGNEURIE**
PREMIOR MAT



DOSSIER

GROUPEMENT D'ENTREPRISES : ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS

Un groupement, pour quoi faire ? Ce qui justifie la constitution d'un groupement d'entrepreneurs, tout d'abord, ce sont bien sûr les attentes du maître d'ouvrage, qu'il soit public ou privé, particulier ou professionnel : disposer d'un interlocuteur unique qui endosse la coordination et la responsabilité de l'ensemble d'un chantier. Quelle que soit la typologie du client, celui-ci a évolué comme chacun d'entre nous : il est de plus en plus exigeant et de moins en moins disponible. Et souhaite un service global, un accompagnement de A à Z.

Répondre en groupement présente de nombreux avantages pour les entreprises de finition. Non seulement ce mode d'organisation leur permet de gagner des marchés plus importants, qu'elles n'auraient jamais remportés seules (élargissant de fait leur portefeuille d'activité), mais il leur apporte aussi une approche relationnelle différente sur les projets. En effet, dans un groupement, on choisit les autres corps d'état avec lesquels on est appelé à développer une co-activité sur les chantiers. Moins subie, cette relation peut être moins conflictuelle, avec des partages plus clairs de tâches et de responsabilités... quand tout va bien en tout cas. Enfin, la cotraitance avec d'autres entreprises permet de peser plus face à certains maîtres d'ouvrage.

Pour conquérir quels marchés ?

Constituer un groupement, mais pour quelles opportunités ? « La rénovation et la construction neuve sont deux approches différentes pour un groupement, fait remarquer Christophe Possémé, président de la Commission Marchés et du Conseil National de la sous-traitance du Bâtiment de la FFB. En réhabilitation, pas mal d'entreprises ont envie de répondre à la globalité car la consultation se tient souvent en dialogue compétitif ou en conception-réalisation. Dans un tel cas de figure,

si l'entreprise de finition ne se met pas en entreprise générale ou en groupement, elle prend le risque d'être écartée. D'ailleurs, la constitution de groupements en rénovation a tendance à se développer. »

En neuf, tout dépend de la taille des chantiers. Lorsque la dimension des projets est inférieure à 3 voire à 5 millions d'euros, des groupements peuvent facilement se mettre en place avec des PME. « Au-delà, il est certain que cela devient plus difficile de se regrouper, pour des raisons de taille d'entreprise, mais aussi de compétence juridique et d'encadrement en général », note Christophe Possémé.

Quant à la forme que peut prendre le groupement (solidaire ou non solidaire), il est évident que nécessité fait loi. Autrement dit : un groupement non solidaire attirant peu les faveurs des maîtres d'ouvrage, il est mieux d'opter pour l'autre solution. C'est aussi préférable pour le mandataire du groupement, qui, lorsqu'il est le seul à être solidaire, prend toujours un risque en cas de défaillance d'une entreprise dudit groupement. Dans une telle circonstance, c'est alors à lui de trouver une nouvelle entreprise qui pratique des tarifs identiques (pour éviter que les membres du groupement ne soient obligés de baisser leur marge). En théorie, il doit toutefois se reporter contre le(s) cotraitant(s) responsable(s). Alors, certes, les conséquences pour un groupement des problèmes enregistrés peuvent aussi faire l'objet d'une anticipation. « Que ce soit en marchés publics ou privés, rien n'empêche ses membres de signer une convention de droit privé entre eux, suggère Christophe Possémé. Bien que l'élaboration de ce document requière un accompagnement juridique de bon niveau, une telle convention peut servir à définir la règle du jeu et le partage de responsabilités entre membres signataires ainsi que le rôle de chacun d'eux. » Cela peut paraître fastidieux mais plus les clauses seront précises mieux le groupement se portera par la suite.



Monter un groupement avec des pairs. Pourquoi ? Comment ? Avec quels résultats attendus ? Vaste sujet, qui n'est pas nouveau mais mérite d'être traité dans nos colonnes à la lumière du contexte 2020 et des expériences récentes. Tour d'horizon.

••• **Trois cadres possibles**

La forme à prendre pour ce travail en commun est donc un choix crucial. Comme le rappelle la FFB et le Groupement Aménagement Finition (GRAF dont l'UPMF est membre) dans le document sur l'Offre Globale, trois cadres sont envisageables pour unir ses forces. Le premier, c'est tout simplement le « groupe informel », ou « corps d'état séparés ». Il concerne des entreprises qui ont l'habitude de travailler ensemble et souhaitent tester l'offre globale tout en préservant leur indépendance. Le client signe les devis séparément et chaque entreprise est responsable de la bonne tenue de son lot puis chacun facture ensuite de son côté sa propre prestation. En deuxième lieu, le « groupement momentané conjoint » (que l'on appelle le « groupement » en général) est une solution plus aboutie consistant à mutualiser différents moyens. Les entreprises ainsi groupées signent en façade un contrat unique avec le maître d'ouvrage. Juridiquement, chacun signe un marché avec le maître d'ouvrage, même si cela a l'apparence d'un marché unique. Comme mentionné plus haut, le groupement peut être solidaire ou non, même si l'aspect solidaire est largement conseillé, car majoritairement sollicité par les maîtres d'ouvrages, dans la pratique. Le mandataire du groupement se charge de la coordination et deux modalités de règlement sont possibles : soit le client règle chacun des co-traitants, soit un paiement unique est assuré sur un compte ouvert à cet effet. Dans ce dernier cas, la somme est ensuite redistribuée aux différents entrepreneurs selon les modalités fixées au départ. L'activité de mandataire doit faire l'objet d'une assurance adaptée, sa responsabilité solidaire pouvant être engagée. Dans ces deux cas de figure (groupe informel ou groupement momentané conjoint) le chef de file, ou dans le cadre d'un groupement momentané le mandataire, est en général l'entreprise qui apporte le marché.

Troisième possibilité, enfin : la création d'une entreprise générale. Celle-ci est alors responsable de la totalité du chantier. Elle signe toutefois un contrat de sous-traitance avec chacun des entrepreneurs concernés. Il faut être conscient que l'entreprise générale doit maîtriser l'ensemble des métiers considérés. De toute évidence cela ne s'improvise pas. Comme le souligne dans son témoignage Gilles Coppéré, gérant de l'entreprise Moussé-Gava à Roanne, cela nécessite de posséder en interne les compétences nécessaires en matière de conduite de travaux, mais aussi de dégager le temps nécessaire à l'exercice de ce rôle central de coordination. « Il faut également être en capacité de discuter avec le maître d'ouvrage voire le maître d'œuvre et de maîtriser certains outils de modélisation et de synthèse comme le BIM, précise Christophe Possémé. Du reste, l'une des motivations qu'ont les maîtres d'ouvrage à faire appel à un groupement est de sécuriser les prix. En effet, lorsque les entreprises ne sont pas solidaires sur un chantier, il y a toujours un moment où elle se renvoie les unes vers les autres la responsabilité d'une tâche.



En répondant en groupement, les entreprises ont, en principe, défini les limites de prestations. Il est donc conseillé aux entrepreneurs de faire en amont du chantier une synthèse de ces limites de prestations. » Quant au « véhicule juridique ? « Nombre de groupements ont créé une société dont chaque membre est actionnaire », la Société en participation (dite « SEP ») note le président de la commission Marché de la FFB. Cette société a une durée de vie équivalente à celle du chantier qui en a motivé la création.

Quelle place pour une entreprise de finition ?

Au fait, quel peut être le rôle d'une entreprise de finition dans un groupement ? « C'est compliqué en neuf, reconnaît Christophe Possémé. Une entreprise de gros-œuvre pèse toujours plus lourd en termes de volume d'affaires. Elle représente en général plus de 50 % du volume global d'un projet, tandis que l'entreprise de finition se situe le plus souvent sous les 10 %. Cela signifie qu'il est difficile pour un professionnel sol-murs d'aller conquérir ce type de marché en tant que mandataire. En revanche, ça devient plus envisageable dès lors qu'il s'agit d'une restructuration de plateforme de bureaux, par exemple, où le gros-œuvre n'a pas de production propre. On voit aussi beaucoup de peintres se mettre en groupement ou en entreprise générale pour tout ce qui est rénovation énergétique (ITE, etc.), en particulier les façadiers. »

Que l'on réponde aux appels d'offres en groupement ou en entreprise générale, il y a de toute façon une règle d'or à respecter : bien connaître ses partenaires. Rien que pour ça, un groupement à plus de 10 entreprises comporte des risques. Rien ne vaut un groupement à quatre ou cinq, fonctionnant sur la confiance réciproque et bien sûr la complémentarité des savoir-faire. ■

GILLES COPPÉRÉ, GÉRANT DE
L'ENTREPRISE MOUSSÉ-GAVA À ROANNE



« UNE PHILOSOPHIE
COMMUNE EST
INDISPENSABLE »

**VOUS AVEZ CRÉÉ LE
GROUPEMENT EFFIRÉNO AVEC
QUATRE AUTRES ENTREPRISES,
DANS QUEL BUT ?**

En effet, ce groupement a été créé il y a plus de 8 ans. L'idée a été déclenchée tout simplement par l'absence répétée d'entreprises sur divers chantiers, ce qui est compliqué à gérer, car il faut tout replanifier. Avec une 2^e entreprise que je connais bien, nous nous sommes dit : « pourquoi ne pas créer un groupement afin d'éviter ça à l'avenir ? ». Roanne n'est pas une très grande ville. Il y a des entreprises implantées de longue date et qui sont sérieuses. Entre dirigeants nous nous connaissons tous. Nous avons donc décidé de créer un GIE en commun.

**QUELLES SONT
LES ENTREPRISES DE
CE GROUPEMENT ?**

Nous sommes deux plâtriers-peintres (Moussé-Gava a racheté entre-temps la 2^e société PCC), un électricien, un plombier-chauffagiste-couvreur et un menuisier-charpentier. Nous n'avons pas de maçon. L'un d'eux souhaitait intégrer le groupement mais nous avons souhaité rester à cinq pour conserver une cohésion. Le plus difficile, dans un groupement, est en effet d'arriver à créer une véritable entente entre adhérents, ainsi qu'une philosophie commune. Autant préserver les bonnes relations existantes au sein d'Effiréno.

**COMMENT FONCTIONNE
EFFIRÉNO ?**

C'est à tour de rôle que nous rendons visite aux clients demandeurs ou lors de nos contacts respectifs, qui

sont pour l'essentiel des particuliers. Lorsque c'est à moi, par exemple, je rencontre le client puis je fixe un rendez-vous avec chaque adhérent concerné. Ensuite, chacun effectue son devis pour son propre lot et me l'adresse. Sur cette base, je réalise le devis global au nom du GIE, que je porte au client et le commente. En conséquence, celui-ci ne dispose que d'un seul devis, avec l'ensemble des corps d'État concernés. Cela continue sur le chantier, où ce client n'a qu'un seul interlocuteur. Nous planifions dans la plupart des cas une réunion par semaine et, dans ce cas de figure où mon entreprise a le lead, c'est moi qui pose les questions et fait le point pour l'ensemble du chantier.

**PRÉCISÉMENT, COMMENT
S'ORGANISE LE LEADERSHIP
SUR LES PROJETS ?**

Comme je le disais, cela se passe à tour de rôle et celui qui coordonne mène en quelque sorte le bal avec le client. Cela étant, nous sommes pragmatiques. Si au bout d'une ou deux réunions, nous voyons bien que la partie « placo-isolation-carrelage », par exemple, a plus de travail, c'est elle qui prend naturellement le lead sur l'entreprise qui avait commencé la coordination. Si celle-ci n'a que 3 000 € et nous 30 000 €, c'est logique. Tout ça se fait de façon naturelle. Ensuite, chacun gère son chantier comme il le ferait sur un chantier individuel. De toute façon, nous nous connaissons tous très bien, il n'y a pas de perte de temps, nous faisons les plannings et les compte-rendu ensemble. Il y a toujours quelqu'un sur le chantier, avec une bonne cohésion mais aussi une bonne ambiance.



Avant cela, il a été essentiel de bien poser le cadre. C'est pour cela que nous avons tous signé une charte au départ, qui anticipe sur le maximum de situations. S'il y a une entreprise qui veut sortir du groupement, par exemple (ce qui n'est jamais arrivé), il faut en prévoir les conditions. En dehors des chantiers nous avons institué une réunion mensuelle, pour faire le point sur les derniers chantiers en cours et ceux à venir ainsi qu'au développement stratégique de notre groupement, qui se termine en repas une fois sur deux.

**QUELLES SONT LES
CONDITIONS MATÉRIELLES
DU GROUPEMENT ?**

C'est Effiréno qui adresse la facture au client. Une fois le paiement effectué, le GIE prend 3 % sur cette facturation pour absorber notamment les frais de publicité et de comptabilité. Le GIE rémunère alors les adhérents, qui lui ont adressé leur facture au préalable. A noter que chaque entreprise est bien sûr assurée - garantie décennale, etc. - mais que le GIE l'est également. Pour l'instant, Effiréno n'a pas de salariés, simplement un comptable extérieur. Nous nous posons la question de l'embauche d'un collaborateur mais cette dépense nous obligera à faire plus de démarches de développement, dans une ville où 70 % des chantiers proviennent du bouche-à-oreille. Pour ma part, le groupement représente 20 % de mes activités. ■

LES 5 ADHÉRENTS DU GROUPEMENT EFFIRÉNO À ROANNE

- Gardette (menuiserie).
- Raquin-Duchon (sanitaire-chauffage-couverture).
- Moussé-Gava (peinture-plâtrerie-carrelage).
- DNE (électricité).
- PCC (peinture-plâtrerie).





JURIDIQUE

LES PIÈGES À ÉVITER EN MATIÈRE DE SOUS-TRAITANCE

« La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage. » Art 1 loi du 31 décembre 1975

La loi du 31 décembre 1975 va fêter son 45^e anniversaire, ce qui constitue sans conteste un record de longévité.

Malheureusement, elle est encore trop méconnue par certains entrepreneurs ou maîtres d'ouvrage et elle peut révéler de nombreux pièges tant sur le plan civil que pénal, ce d'autant plus que son champ d'action n'a cessé de s'étendre.

En effet, la loi sur la sous-traitance est née du premier choc pétrolier en 1973 et a été conçue dans un seul but : celui d'assurer la protection du sous-traitant contre tous les autres acteurs du bâtiment et, en particulier (fait unique en droit français), de faire échapper le sous-traitant aux conséquences de la faillite de son donneur d'ordre, l'entreprise principale.

Les pièges à éviter sur le plan civil

Il est aujourd'hui considéré comme indispensable d'avoir un contrat constituant un marché forfaitaire entre l'entrepreneur principal et le sous-traitant (on pourra utiliser les formulaires fournis par la Fédération française du bâtiment : contrat simplifié ou contrat complet).

L'entrepreneur principal ne doit d'ailleurs pas oublier que le maître d'ouvrage peut toujours exiger la fourniture des contrats passés avec le sous-traitant (article 3 de la loi).

Dès la signature du contrat de sous-traitance, le sous-traitant doit obligatoirement bénéficier par l'entrepreneur principal d'une caution couvrant 100 % de son marché (travaux supplémentaires inclus) ou d'une délégation de paiement auprès du maître d'ouvrage (article 14 de la loi).

À toutes fins utiles, il est rappelé qu'il ne peut exister aucune dérogation, même contractuelle, aux dispositions de la loi qui sont d'ordre public (article 15 de la loi).

Si le sous-traitant a été accepté et agréé, mais n'a pas pu bénéficier des dispositions protectrices de la loi, il pourra toujours exercer l'action directe sur les sommes restant dues par le maître de l'ouvrage à l'entrepreneur principal (articles 12 et 13 de la loi).

Si le maître d'ouvrage n'a pas respecté la mise en demeure que doit lui adresser préalablement le sous-traitant, il sera tenu de payer une deuxième fois au sous-traitant ce qu'il a déjà payé à l'entrepreneur principal.

Dans la même hypothèse, le sous-traitant pourra,

en vertu de l'article 3-2 de la loi, invoquer contre l'entrepreneur principal les dispositions contractuelles, mais l'entreprise principale ne pourra, quant à elle, invoquer ces dispositions à l'encontre du sous-traitant (inopposabilité du contrat), ce qui le privera notamment du droit d'appliquer les pénalités de retard, le compte prorata ou le compte préchauffage par exemple.

Si le sous-traitant a été accepté et ses conditions de paiement agréées par le maître d'ouvrage, mais qu'il n'a pas reçu la caution conformément aux exigences de la loi, le sous-traitant pourra faire prononcer judiciairement la nullité du contrat, le prix des travaux devra alors être fixé en justice par voie expertale selon la technique du métré (débours ou barème bâti-prix).

Par ailleurs, le maître d'ouvrage n'est pas non plus exempt de sanctions, car s'il a connaissance de l'existence du sous-traitant (c'est à ce dernier d'en rapporter la preuve) et que l'entreprise principale est défaillante sans avoir fourni de caution, il devra alors payer au sous-traitant les sommes qui lui sont dues même s'il les a déjà réglées à l'entreprise principale.

Dans le cadre des marchés publics où le paiement direct est de règle, il convient de rappeler que la sous-traitance de second degré est possible, le sous-traitant bénéficiant dans cette hypothèse du même système de garantie que celui donné dans les marchés privés.

Il convient de signaler également les conditions rigoureuses posées par l'article 8 de la loi qui dispose que l'entrepreneur principal dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception des pièces justificatives servant de base au paiement direct qui lui sont notifiées par son sous-traitant pour les revêtir de son acceptation ou pour signifier au sous-traitant son refus motivé d'acceptation.

En effet, passé ce délai, l'entrepreneur principal est réputé avoir accepté celles des pièces justificatives ou des parties de pièce justificative qu'il n'a pas expressément acceptées ou refusées et est tenu de les régler.

Les pièges à éviter sur le plan pénal

La loi sur la sous-traitance est devenue aujourd'hui le support des actions pénales exercées à double titre : travail dissimulé et clandestin ; travail détaché.

Travail dissimulé

L'entrepreneur principal qui sous-traite doit se livrer à un véritable travail d'investigation et de surveillance dont ne peut d'ailleurs s'exonérer le maître d'ouvrage.

En premier lieu, il appartient à l'entrepreneur principal de vérifier l'authenticité des attestations fournies par le



▲ CLAUDE VAILLANT,
AVOCAT À LA COUR

CONSULTEZ VOTRE FÉDÉRATION

Chacun comprendra que le mécanisme de la sous-traitance est complexe, mais qu'il doit être scrupuleusement observé et approuvé.

Les enjeux, tant pour le sous-traitant que pour l'entrepreneur principal, mais également le maître d'ouvrage sont tels qu'il est devenu impératif d'éliminer les imprécisions et les tentatives de fraude encore trop fréquentes sur le sujet.

Il convient donc que vous puissiez questionner votre Fédération chaque fois que se posera une difficulté pour qu'elle puisse vous renseigner utilement et préalablement sur les bons formulaires à utiliser ainsi que les formalités à respecter ou vous diriger vers les Conseils qui ont une réelle compétence en la matière.



●●● sous-traitant sur le site de l'URSSAF (<https://www.urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html>) et que le nombre des salariés mis à disposition sur le chantier est cohérent avec la masse salariale de l'entrepreneur sous-traitant (par exemple, 10 salariés mis à disposition à temps plein ne peuvent justifier une masse salariale mensuelle inférieure à 18.000 €). L'entrepreneur principal devra en outre s'assurer que les salariés disposent de titres de séjour et de papiers en bonne règle.

Aussi, pendant la durée du chantier, il devra contrôler que les salariés du sous-traitant présents sont bien ceux qui ont été déclarés à l'origine de la conclusion du contrat et, à défaut, il devra leur refuser l'entrée sur le chantier ; d'où l'intérêt d'instituer des délégations de pouvoir confiant ce pouvoir de vérification au bénéfice des chefs de chantier ou des chefs d'équipe.

Enfin, sur le principe des rapports entre entrepreneur principal et sous-traitant, il convient de rappeler que s'il s'agit d'un contrat d'entreprise au même titre que celui liant le maître d'ouvrage et l'entrepreneur principal, il doit donc être exécuté en parfaite indépendance sans qu'il ne puisse être soupçonné l'existence d'un lien de subordination qui serait susceptible d'entraîner sa requalification en contrat de travail. Pour éviter ce genre de situations très dangereuses, il convient de prendre les précautions d'usage suivantes :

- ne pas être l'unique cocontractant du sous-traitant sur l'ensemble de ses chantiers (dépendance de fait) ;
- ne pas mettre à disposition du sous-traitant les moyens matériels de sa mission en dehors de la stricte fourniture des matériaux de construction (excluant la fourniture de l'équipement de travail, de l'outillage, la mise à disposition des véhicules de la société, des équipements de protection, des uniformes avec logo de l'entreprise, etc.) ;

- ne pas donner d'ordres d'exécution aux salariés du sous-traitant où contrôler la bonne exécution des travaux en cours d'exécution, mais toujours passer par le chef de chantier ;
- ne jamais facturer à l'heure ou à la journée (privilégier le forfait) ou en fonction du nombre de salariés utilisé ;
- Définir précisément les prestations à réaliser assorties de délais impératifs et pénalités de retard.

Il convient de prendre en considération que s'il y a la moindre irrégularité sur le plan social au niveau de la situation des salariés du sous-traitant, le maître d'ouvrage pourra lui aussi être poursuivi, au même titre que l'entrepreneur principal sera tenu solidairement responsable des condamnations prononcées par le tribunal sur la créance due aux organismes sociaux et en particulier à l'URSSAF.

Enfin, il est important de relever que la complicité de travail dissimulé peut entraîner des condamnations allant jusqu'à 3 ans de prison et/ou 45.000€ d'amende ainsi que, à titre de peine complémentaire, une interdiction d'exercer, l'exclusion des marchés publics et l'affichage du jugement dans les journaux

Travail détaché

Il convient de relever les changements applicables à compter du 30/7/2020 résultant de l'adoption de la directive 2018/957 qui révisé la première directive détachement adopté en 1996.

Ces nouvelles dispositions, ayant pour but de créer des conditions de concurrence équitable et de renforcer la protection des travailleurs détachés, imposent qu'un salarié détaché en France par une entreprise établie à l'étranger bénéficie de la même rémunération qu'un salarié employé par une entreprise établie en France réalisant les mêmes tâches.

L'employeur doit notamment rembourser au salarié détaché les frais professionnels en matière de transport repas ou hébergement lorsque le salarié détaché doit se déplacer vers où depuis son lieu de travail en France si des dispositions légales ou conventionnelles françaises le prévoient.

Les DIRECCTE ont désormais la possibilité d'interdire une nouvelle prestation de services à une entreprise prise en défaut de paiement d'une amende administrative en matière de non-respect des règles relative au détachement sans attendre la réalisation d'une nouvelle prestation. Il est de notre avis que la solidarité applicable en matière de cotisations sociales aura également lieu de s'appliquer en matière d'amende à la réglementation sur le travail détaché, imposant à l'entrepreneur principal et au maître d'ouvrage une particulière vigilance sur ces questions. ■

sikkens

NOUVEAUTÉ 2020

ALPHA REZISTO ANTI-MARKS

Peinture veloutée intérieure murale résistante aux marques, idéale pour les zones à fort trafic.



LES TRACES N'ONT PLUS LEUR PLACE !



LA PAROLE À...

DENIS DESSUS

Denis Dessus est le président du Conseil national de l'ordre des architectes. Il dresse pour Reflets & Nuances un tableau des missions du conseil et des enjeux de la profession. Le triptyque maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise qui fait la réussite d'une opération reste essentiel pour contrer la baisse d'activité de la crise du Coronavirus.



60
mds€

C'EST LE MONTANT
DES TRAVAUX DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE ASSURÉE PAR
LES ARCHITECTES

“

L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION
DE LA CULTURE. LA CRÉATION ARCHITECTURALE,
LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS, LEUR
INSERTION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU
ENVIRONNANT, LE RESPECT DES PAYSAGES
NATURELS ET URBAINS AINSI QUE DU PATRIMOINE
SONT D'INTÉRÊT PUBLIC.

ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI DU 3 JANVIER 1977
SUR L'ARCHITECTURE

”

Pouvez-vous nous présenter l'Ordre des architectes ?

En déclarant la création architecturale d'intérêt public, le législateur a confié à au Conseil national de l'ordre des architectes une délégation de service public pour en être le garant, notamment en organisant et gérant la profession d'architecte qui a le monopole du projet architectural. L'Ordre des architectes est placé sous la tutelle du ministère de la culture. Il se compose d'un conseil national dont le siège est à Paris et de 17 conseils régionaux. Ces derniers, auprès desquels les architectes sont obligatoirement inscrits, ont pour mission d'assurer la tenue du tableau régional des architectes afin de protéger et contrôler le titre d'architecte, de garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession, de procéder au contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession notamment en matière d'assurance civile professionnelle obligatoire, d'agir en justice en vue de la protection du titre mais aussi en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme ou des marchés publics, de représenter et promouvoir la profession. Le Conseil national coordonne l'action des conseils régionaux et contribue à leur information. Il est consulté sur tous les projets législatifs et réglementaires, et représente la profession auprès des pouvoirs publics nationaux avec lesquels il a des relations constantes mais aussi auprès des instances européennes et internationales.

Au-delà de sa mission de service public, l'Ordre mène des actions de promotion de la qualité architecturale et participe ainsi à l'organisation de l'enseignement de l'architecture. Les conseils régionaux sont par exemple membres des conseils d'administration des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture. Le Conseil national et les conseils régionaux participent aussi à l'organisation de la formation continue, obligatoire pendant toute leur pratique professionnelle, des architectes. Comme toute obligation déontologique, cette mesure s'accompagne de contraintes et les conseils régionaux sont conduits à procéder à des contrôles.

Le Conseil national publie également régulièrement des recommandations, guides, fiches pratiques, contrats type... qui sont mis à la disposition des maîtres d'ouvrage, du grand public et des architectes.

Quelles sont les dernières évolutions de la profession ?

La féminisation de la profession se poursuit. En près de 20 ans, la part des femmes est passée de 16,6 % à 30,7 %, et dans les écoles et parmi les jeunes générations, ce sont elles qui sont les plus nombreuses.

Parmi les grandes tendances récentes, il faut constater un effritement de la commande publique au profit de la commande privée, la progression constante en volume du

marché de l'entretien-rénovation et son effet sur le marché des architectes qui connaît lui aussi une légère progression sur ce segment.

Les enjeux futurs sont d'abord la rénovation car de plus en plus il va falloir ré-intervenir sur les bâtiments plutôt que de construire. Cela induit une évolution normative, et la prise de conscience par les autorités et maîtres d'ouvrage que la rénovation nécessite de la créativité et de la compétence. L'architecte est indispensable pour pouvoir apporter une réponse fonctionnelle, technique, en valorisant l'investissement fait dans les travaux.

Le deuxième sujet clef est certainement l'urbanisme. L'adaptation au changement climatique et à l'anthropocène ne peut se limiter à l'utilisation de matériaux sains ou de solutions énergétiques économes, elle doit intégrer une réflexion sur l'habitat de toutes les catégories de population, l'équilibre des territoires, sur la création de couloirs de biodiversité, sur l'étude du confort d'été à l'échelle de la ville...

Enfin, la crise sanitaire va avoir de lourdes conséquences sur l'activité des architectes et de tout le secteur BTP. On estime à environ 20 % de perte d'activité sur les deux exercices 2020 et 2021. Or, moins de travail chez les architectes a pour conséquence une baisse d'activité chez les entreprises du BTP quelques mois après.

Quelles sont vos relations avec les entrepreneurs ?

De multiples métiers ont été créés autour de la construction mais c'est bien le triptyque maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise qui fait la réussite d'une opération. Même si l'architecte défend les intérêts de son client maître d'ouvrage, il est guidé par une éthique et une déontologie qui font que, pour lui, l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers. Il sera donc juste dans ses décisions et garant d'un professionnalisme de l'acte de construire. Là où l'architecte est présent, il n'y aura pas de travail au noir mais une transparence des mises en concurrence et des décisions. Cela explique pourquoi les relations sont pratiquement toujours excellentes entre vrais professionnels du chantier.

Les représentants des architectes et des entrepreneurs se retrouvent d'ailleurs dans les commissions nationales et collaborent sur des sujets légaux et réglementaires. Parfois les avis divergent, par exemple avec EGF BTP sur les contrats globaux (PPP, conception réalisation) car les architectes prônent un libre accès à la commande publique de toutes les entreprises, artisans comme grands groupes, ce que ne permet pas ce type de contrat. Architectes et FFB ont créé les Offices du BTP pour améliorer les relations entre eux, et avec les maîtres d'ouvrage. ■



L'excellence du Style en neuf et rénovation

HYDRO'STYLE ONIP



Aspect Mat et Aspect Velours

- Facile et plaisante à appliquer
- Finition pommelée à semi tendue
- Pour tous les chantiers intérieurs



ACTUALITÉ

EQUIPEMENT

LES VUL AU TOP NIVEAU

Il est loin le temps où un utilitaire se caractérisait par un confort spartiate et un dépouillement ascétique. Les VUL d'aujourd'hui reçoivent les équipements les plus modernes. Ils sont désormais aussi bien dotés que les VP.



Véhicules destinés au labeur, les utilitaires ont longtemps été les parents pauvres du confort et de la sécurité. Il y a peu encore, l'habitacle d'un fourgon était aussi dépouillé qu'un intérieur Zen japonais. Il proposait : un volant, un fauteuil, un levier de vitesse, un compteur et une jauge de carburant et c'est à peu près tout. Mais les temps ont changé. Aujourd'hui, les utilitaires reçoivent à peu près la même panoplie d'équipements que les VP !

Bases techniques identiques

Les VUL modernes reprennent de plus en plus souvent les bases techniques des berlines ou des SUV dernier cri. Ainsi, le nouveau VW Caddy hérite-t-il de la plateforme MBQ de la dernière génération de Golf. De même chez PSA, les Citroën Jumpy, Peugeot Expert ou Opel Vivaro utilisent la plate-forme EMP2 des Citroën C5 Aircross ou Peugeot 3008 et 5008. Dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'ils disposent des mêmes équipements. Le Partner accueille pour sa part, le fameux i-cockpit Peugeot à la planche de bord composée d'un volant compact, d'un combiné tête haute avec compte-tours et d'un écran tactile de 8". Cet ensemble est conçu pour le plaisir de conduire. Une notion que le secteur des

utilitaires ignorait clairement jusque-là. Mieux encore, le dernier VW Caddy, toujours lui, reçoit un système de conduite semi-autonome de niveau 2 (Travel Assist). Il se compose d'un régulateur de vitesse adaptatif avec fonction embouteillage, et de l'assistant au maintien dans la trajectoire. Ce système à la pointe de la technologie, fait encore défaut à bon nombre de VP.

Une conduite facilitée

Avec leurs dimensions conséquentes et leur arrière tôle, les VUL ne sont pas toujours faciles à conduire en ville et encore moins à garer. Certains équipements revêtent une importance primordiale sur ce genre de géants des rues. Ainsi, le conducteur sera ravi de disposer de rétroviseurs électriques. La largeur de l'habitacle rend en effet, peu pratique le réglage d'un rétroviseur manuel côté passager. Un détecteur d'angle mort semble aussi fort utile sur des véhicules aussi imposants. De même la caméra de recul, outil de confort sur un VP, s'avère vraiment pratique sur un utilitaire. Elle évite notamment les rencontres fortuites avec des éléments de mobilier urbain. Toujours dans l'idée de faciliter la conduite au quotidien, le Park Assist gare le véhicule presque tout seul. On le trouve sur le VW Crafter notamment.

- Chez PSA, les petits VUL peuvent recevoir le système Surround Rear Vision, facturé autour de 800 euros. Il se compose de plusieurs mini-caméras placées autour du véhicule. Celles-ci restituent sur le rétroviseur central une image de ce qui se passe à l'arrière. Réservé jusque-là, à la marche arrière, le système fonctionne désormais également en marche avant. A l'avenir, ce type d'équipement pourrait remplacer les rétroviseurs.

Des fonctions bien adaptées aux VUL

Certains équipements répondent parfaitement aux besoins des professionnels. Parmi ceux-ci, le Stop&Start qui réduit le bruit à l'arrêt ainsi que la consommation de carburant de 15 % environ, est apprécié par ceux qui travaillent en ville. Le régulateur/limiteur évite pour sa part, une partie des excès de vitesse... Le système d'ouverture de la porte latérale avec le pied, facilite la vie de l'utilisateur. Alors que le détecteur de fatigue et le freinage automatique d'urgence (bien utile dans les embouteillages notamment) assurent sa sécurité.

Enfin, les systèmes de connectivité ont pris une importance "folle". Les écrans couleur et tactiles, grands comme des i-Pad, tout comme les GPS de dernière génération ont investi les habitacles. Ils sont bien souvent livrés en série. Ils permettent d'éviter certains bouchons et de rester connecté avec son entreprise.

On le voit, aujourd'hui, les VUL ne sont plus laissés-pour-compte en matière d'équipements. Ils se situent désormais, au niveau des meilleurs VP. ■



VOLKSWAGEN : LE CADDY V EN APPROCHE

Concurrent du Renault Kangoo, ce nouvel Caddy 5^e génération, sera commercialisé en fin d'année. Il emprunte la plate-forme technique MBQ, de la Golf. Deux versions sont proposées : avec 4,51 m de longueur et 3,3 m³ de chargement ou 4,86 m de long et 4 m³ par allongement de l'empattement (version Maxi). Les portes latérales sont élargies pour une meilleure accessibilité. Sous le capot le diesel domine toujours. Des versions hybride ou au gaz naturel sont attendues pour fin 2021. L'équipement fait un bon en avant avec notamment le système de conduite semi-autonome de niveau 2, Travel Assist. ■



TÉLÉPHONE AU VOLANT : DANGER !

Une étude de l'ASFA (Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes) indique que 31% des Français utilisent leur portable en conduisant. Ces derniers sont pourtant, conscients à 92% des dangers que cela représente. Une situation un brin schizophrénique donc. Les automobilistes sont encore moins prudents concernant les SMS. Ils sont 42% à en écrire et 57% à les consulter au volant. Ces comportements dangereux sont surtout observés chez les hommes de moins de 35 ans.



FORD FIESTA VAN POUR LES PETITS CHANTIERS

Très à la mode dans les années 80/90, les dérivés utilitaires tôlés de citadines étaient un peu passés de mode. Ford a relancé le concept voilà 2 ans, avec sa Fiesta Van. La nouvelle variante EcoBoost Hybrid reçoit une motorisation à l'hybridation light. Sa consommation optimisée s'établit à 5,1 l/100 km. Ce modèle, doté d'une cloison grillagée et de 4 crochets d'arrimage, propose toujours 1 m² de surface utile, pour 500 kg de charge.

PSA/FCA : POSITION DOMINANTE SUR LE VUL ?

S'ils s'alliaient comme envisagé, les groupes français PSA et italien FCA pourraient se retrouver en position dominante sur le secteur des utilitaires en Europe. L'addition de leurs parts de marché respectives : 25,5 et 9 %, s'approche en effet, des 40 % défendus. Le risque d'un barrage de la commission existe donc, même s'il est réduit. Si la fusion avait lieu, l'entité deviendrait le 4^e groupe auto mondial. ■



Interface®



NY+LON Streets

Une collection de dalles de moquette à l'esprit urbain.

NY+LON Streets vous transporte dans deux des villes les plus iconiques du monde : New York et Londres. La collection interprète les textures des rues célèbres de ces villes dans une variété de gammes et de couleurs contemporaines.

La collection est proposée avec notre nouvelle sous-couche CQuest™Bio fabriquée avec des matériaux neutres en carbone.

Pour en savoir plus sur la collection NY+LON Streets : interface.com/nylonstreets et sur notre sous-couche CQuest™Bio : interface.com/cquest



LA NOUVELLE CATÉGORIE DE SOL LVT ACOUSTIQUE

allura decibel

19dB

LA HAUTE
PERFORMANCE
ACOUSTIQUE



LA TECHNOLOGIE D3S CORE
AU SERVICE DE LA FACILITÉ
DE POSE



DES MOTIFS ET
DES FINITIONS
ULTRA-RÉALISTES



L'ÉCO-CONCEPTION :
L'ADN D'ALLURA DECIBEL



CONCEPTION ET
FABRICATION
100 % FRANÇAISE

Découvrez la gamme sur forbo-flooring.fr/alluradecibel

créons un environnement meilleur

Forbo
FLOORING SYSTEMS

BRÈVES



JACQUES CHANUT, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SMABTP

Jacques Chanut, 55 ans, a succédé le 1er septembre à Didier Ridoret à la présidence de la mutuelle d'assurance SMABTP.

Depuis plus de 15 ans, Jacques Chanut a exercé de nombreuses fonctions et mandats notamment au sein des instances régionales et nationales de la

Fédération Française du Bâtiment. Il en quitte la présidence en juin 2020 après 2 mandats. Il dirige notamment l'entreprise familiale de bâtiment, Chanut Bâtiment SAS, implantée à Bourgoin-Jallieu (38). ■



DIDIER RIDORET EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA FONDATION D'ENTREPRISE EXCELLENCE SMA

Le 1er juillet 2020, le conseil d'administration de la fondation Excellence SMA a nommé Didier Ridoret président de la fondation. Il succède à Gérard Laurent. Concrètement, les priorités de la fondation Excellence sont définies autour de quatre grands axes :

- la réduction de la sinistralité ;
- la valorisation de l'excellence professionnelle ;
- le développement de la recherche et de l'innovation pour mieux cerner les pathologies de la construction et trouver les solutions adaptées ;
- la sécurité routière.

Fils d'entrepreneur, lui-même entrepreneur, Didier Ridoret a dirigé le Groupe Ridoret, entreprise familiale de plus de 700 salariés spécialisée dans la fabrication, la vente et la pose de menuiseries. Il a été président de la Fédération Française du Bâtiment de 2008 à 2014 puis président de SMABTP de 2014 à 2020. ■

NOUVEL ORGANIGRAMME ET NOUVELLE ORGANISATION COMMERCIALE BERRYALLOCC

Louis Mainguet est nommé directeur commercial de BerryAlloc. Il est entouré de deux nouveaux directeurs commerciaux régionaux : Patrice Stramare, pour la région Sud et Jacky Brossaud, pour la région Nord. La mission de Louis Mainguet est de structurer, élaborer et renforcer les actions et les services de BerryAlloc vers l'ensemble des acteurs de la filière professionnelle du sol modulaire par notamment par une plus grande présence commerciale auprès des principaux acteurs de l'univers des négoce spécialisés. Louis Mainguet, cinquante-huit ans, a débuté dans le secteur de l'équipement de la maison avant d'intégrer le groupe Tarkett France où il a travaillé pendant plus de 20 ans. Il occupe successivement différents postes jusqu'en 2008 où il en devient Directeur Général. ■



SMAVIE LANCE UN PER INDIVIDUEL ACCESSIBLE À TOUS

Dans le cadre de la loi Pacte visant à simplifier et à harmoniser les dispositifs d'épargne-retraite, SMAvie lance son Plan d'épargne-retraite individuel. Ce PER individuel est accessible à tous, particulier, travailleur indépendant et profession libérale.

Ce nouveau contrat permet aux épargnants :

- d'alimenter leur plan d'épargne-retraite en toute liberté ;
- de débloquer leur épargne de manière anticipée (sous certaines conditions) ;
- de déduire l'épargne versée volontairement de leur revenu imposable (jusqu'à un certain plafond) ;
- de disposer de son épargne une fois à la retraite sous forme de rente et/ou de capital (les prestations en capital ne sont toutefois possibles que pour l'épargne provenant de versements volontaires ou de versements d'épargne salariale).

Le PER individuel SMAvie propose deux modes de gestion, pilotée et libre. Le versement initial minimum est de 500 €. ■

NUMERIQUE

LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE

La crise sanitaire liée au nouveau coronavirus a transformé l'organisation du travail en entreprise en renforçant les échanges de données via les réseaux ainsi que l'utilisation des outils informatiques. La gestion du parc informatique et a fortiori de sa maintenance deviennent des enjeux cruciaux pour les TPE et PME du bâtiment. Etat des lieux des bonnes pratiques et des solutions adaptées pour assurer une meilleure productivité des salariés.

Les entreprises du BTP disposent aujourd'hui d'un « parc informatique » plus ou moins important. Il rassemble à la fois les postes de travail fixes et portables mais aussi les périphériques tels que les imprimantes, scanners, tablettes graphiques, outils de visio-conférences ou encore disques durs externes. Certaines entreprises hébergent également parfois leurs propres serveurs de stockage et de sauvegarde. L'organisation du réseau interne d'une société nécessite par ailleurs la configuration du wifi, du pare-feu, de l'antivirus et du switch – outil permettant la mise en réseau des différents ordinateurs de l'entreprise. En outre, les logiciels installés sur les postes de travail doivent être régulièrement mis à jour ainsi que leurs licences. Il convient enfin de synchroniser périodiquement ou en temps réel les appareils mobiles des collaborateurs nomades : tablettes ou smartphones.

La gestion de ces matériels et logiciels nécessite donc un entretien régulier appelée maintenance mais aussi un renouvellement périodique. Ces tâches sont généralement réalisées par un administrateur système et réseau ou encore un directeur des systèmes informatiques. Les TPE et PME du bâtiment externalisent le plus souvent ce poste de travail afin d'optimiser les coûts en faisant appel à des prestataires

de services (maintenance, support matériel et logiciel...). Ces derniers assurent alors la protection du parc informatique à l'aide de logiciels de sécurité ainsi que la maintenance préventive et le dépannage des postes de travail. Ils conseillent au choix du matériel, l'installent et proposent des solutions périodiques de renouvellement. Ils sont également en charge de la mise en place de processus de sauvegarde automatiques, de la configuration locale ou distante des serveurs ainsi que du paramétrage du réseau ethernet et internet.

Outils de gestion

La première étape de la gestion d'un parc informatique consiste en un inventaire approfondi et exhaustif de l'existant afin de mettre en place une base de données recensant l'ensemble du matériel informatique, des périphériques et accessoires ainsi que des équipements réseaux. Cette base de données doit être mise à jour en temps réel et partagée. Elle est généralement nommée CMDB (Configuration Management Data Base) et regroupe toutes les informations relatives au parc : le matériel et les numéros de séries, les mots de passe, le suivi de l'achat et des garanties, les licences, la capacité des disques durs et de la mémoire des ordinateurs...

Il existe aujourd'hui de nombreux logiciels de gestion de parc informatique tels qu'Octopus-ITSM. Ce dernier

permet d'optimiser les services informatiques en proposant à la fois une solution ITSM (Information Technology Support Management) et GMAO (Gestion de la maintenance Assistée par Ordinateur) adaptée à tous les secteurs d'activités. Il propose le suivi des requêtes utilisateur, le suivi du changement de matériel et l'inventaire. Intuitif et en constante évolution, Octopus-ITSM permet de réaliser des inventaires multi-départements. Il dispose d'outils de mesure de la performance, de gestion de configuration et d'un portail web pour les utilisateurs. Notons tout de même que ce type de logiciel nécessite une période d'apprentissage et demeure surtout un partenaire idéal pour le directeur technique de l'entreprise.

Externaliser la gestion

De nombreuses TPE et PME préfèrent externaliser la gestion de leur parc informatique car le recrutement d'un directeur technique ou d'un responsable informatique est coûteux voire disproportionné dans une structure de moins de 10 personnes. Elles font généralement appel à des sociétés de services en informatique ou d'infogérance spécialisées disposant d'outils de gestion performants et d'équipes disponibles pour intervenir dans des délais très courts (parfois de l'ordre de quelques heures) notamment en cas de panne. Grâce à des prises de contrôle à distance des postes de travail, elles peuvent assurer une opération de maintenance ou

la mise à jour d'un logiciel. Lors des premiers rendez-vous, elles dressent le profil de l'entreprise, réalisent un audit du matériel et des logiciels présents sur le site et dessinent un premier inventaire du parc. Elles conseillent à la définition et au dimensionnement des postes de travail -profil par profil, au renouvellement des postes et assurent la maintenance préventive et corrective en lien avec les utilisateurs. Certains prestataires, à l'instar de SQL IT Solutions, ont décidé de proposer des services dédiés aux acteurs du BTP. Ainsi SQL IT propose de se charger de l'organisation et de la restructuration du système d'information. Elle assure l'audit du parc informatique, propose le pilotage opérationnel et stratégique, la gestion du budget ainsi que la gestion de la sécurité informatique. Tout au long de l'année, elle accompagne les acteurs du bâtiment dans leurs opérations de maintenance, le contrôle ou la gestion des sauvegardes et les conseille sur la mise en œuvre de l'évolution de leur infrastructure.

Homogénéiser le parc

Chaque utilisateur a des besoins spécifiques et des préférences en termes de logiciels et de matériel. Pour autant, en interrogeant les collaborateurs d'une entreprise puis en analysant leurs besoins, il est possible de les regrouper en différents profils standards. Cette catégorisation permet alors de définir un matériel type pour les différents salariés d'un même





▲ LA BONNE GESTION DU PARC INFORMATIQUE EST UN ENJEU CRUCIAL POUR LES TPE ET PME DU BÂTIMENT. EXTERNALISATION OU PERSONNE DÉDIÉE EN INTERNE, LE CHOIX DÉPEND DE LA TAILLE DE LA STRUCTURE.

- service ou bien ayant le même profil de poste. L'objectif est d'homogénéiser le parc afin de faciliter sa gestion et sa maintenance mais surtout de réduire les frais d'achat et de gestion.

Renouveler régulièrement le parc

L'obsolescence programmée du matériel et la fin de la garantie constructeur imposent de renouveler régulièrement son parc informatique. Les spécialistes du secteur s'accordent pour dire que la longévité moyenne des ordinateurs est de l'ordre de 3 ans et de 5 ans pour les serveurs. A noter que de plus en plus d'offres de location évolutives sont à présent disponibles. Elles permettent de disposer constamment d'un parc informatique de dernière génération. Ces contrats de location évolutive permettent en effet de remplacer son matériel informatique une fois celui-ci devenu obsolète. Ainsi, le fabricant d'ordinateurs DELL propose un service de location nommé PCaaS (PC as a Service) qui facilite la planification budgétaire, réduit les efforts déployés par l'entreprise pour gérer ses besoins informatiques et surtout accélère l'actualisation des ordinateurs pour que les utilisateurs finaux disposent en permanence de la technologie la plus adaptée.

Mises à jour régulières

Une gestion rigoureuse du parc informatique nécessite la mise à jour régulière des logiciels présents sur les postes de travail afin d'apporter de nouvelles fonctionnalités et de corriger des anomalies ou des failles de sécurité. Signalons que de nombreux logiciels proposent lors de leur installation d'automatiser les mises à jour ce qui constitue un gain de temps précieux pour l'avenir.

Une autre solution pour éviter d'effectuer des mises à jour régulières consiste à utiliser des logiciels en mode SaaS (Software as a Service). Dans ce cas, l'application n'est pas installée sur le poste de travail mais hébergée chez un éditeur, un prestataire ou dans le Cloud. Ce choix implique donc moins de logiciels présents sur les ordinateurs de l'entreprise, moins de données à stocker en interne, moins de mises à jour à réaliser et surtout moins de maintenance. Ces services sont aujourd'hui nombreux : c'est le cas de la suite bureautique G Suite de Google ou encore du célèbre Office 365 de Microsoft qui rassemble Word, Excel ou encore Powerpoint. Selon Gartner, les dépenses en SaaS devraient augmenter de 15,5% entre 2020 et 2021. ■



Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

<https://ffb-upmf-app.fr>

Balsan
BALSAN

Designed & Made in France

Collection Color Scale

GREY MATTER

Quand le design inspire la matière grise



FullColors core system EgoBalance Sustainable Yarn

Avantages du fil teint masse EgoBalance : Entretien facilité et zéro décoloration.

Siège HQ
Showroom Paris

2 Corbilly • 36330 Arthon France
99 r. de la Verrerie • 75004 Paris France
www.balsan.com

T +33 2 54 29 16 00
T +33 1 43 70 49 32

SE FÂCHER TOUT ROUGE, AVOIR UNE PEUR BLEUE, RIRE JAUNE, BROYER DU NOIR... Nombre des expressions idiomatiques de la langue française le prouvent : la couleur génère des émotions. Elle provoque des réactions d'ordre physiologique et psychologique. Elle est même devenue guérisseuse au travers de la chromothérapie. Avec le support infini de palettes que lui offre la peinture, elle est capable de favoriser l'attention, d'amener à la relaxation mais aussi au mal être. L'influence de la couleur dans les ambiances intérieures ne doit donc pas être négligées, en tenant compte de tout ce qui constitue un espace, sa lumière, son volume. Signature dedans, elle l'est aussi dehors. Si elle reste plus contrainte dans son usage en extérieur, elle opère un retour remarqué en façade, boostée par l'avènement de l'ITE. Une technique moderne qui réintroduit la teinte auparavant portée par les particularismes régionaux. Dedans comme dehors, la couleur voit de nouveau la vie en rose.

DOSSIER « ATOUT COULEUR »

- p.36 Mariage sol et murs : ce qu'il faut retenir
- p.40 Laurence Rousselle, coloriste
- p.42 L'influence de la couleur sur les ambiances intérieures
- p.46 Mise en couleurs en établissement de santé
- p.48 Couleur façade



DOSSIER « ATOUT COULEUR »

MARIAGE SOL ET MURS : CE QU'IL FAUT RETENIR

De Paris à Marseille en passant par l'Alsace, les goûts diffèrent. Parce que l'architecture française est riche de ses identités régionales et des souhaits de chacun, en dépit d'une uniformisation des styles, lissés par les magazines de décoration et les réseaux sociaux. Du coup, dans ces trois coins de l'hexagone, en matière d'association sol et murs, certaines tendances émergent.

« La peinture en décoration joue un grand rôle dans les espaces ouverts : salon, salle à manger, cuisine afin de les rendre harmonieux. Elle est le fil rouge de la décoration, représentée en force devant le papier peint », note Philippe Demougeot, architecte à Paris (11^e arrondissement). Et avant d'envisager une association sol et murs, Virginie Monroe, décoratrice associée à Rodolphe Roletto, architecte DPLG, au sein de l'agence Nouvelle Maison Studio à Marseille (4^e arrondissement), tient à rappeler : « il faut prendre le temps pour qu'un projet ressemble aux clients, à leur caractère, leurs habitudes, leur manière de vivre... De plus, nous sommes influencés par des modes et nous assistons à une certaine uniformisation des goûts à cause des réseaux sociaux. Mais le grand principe en décoration reste celui de respecter les matériaux ». Du coup, difficile pour ces créateurs de dégager des règles quant à un mariage réussi sol et murs, tout en acceptant de se prêter au partage d'expériences.

Personnalisation pour lieux à vivre

Covid et confinement ont changé la vision du chez soi. À Paris, Philippe Demougeot constate, « une moindre envie d'un intérieur calqué sur les magazines de décoration. La réflexion des clients est plus profonde, plus conforme à celle de l'architecte en valorisant lumière naturelle, circulation intérieure et intimité ». À ces consommateurs moins fashion victim, s'ajoute le télétravail générateur d'attentes plus précises. Désormais « l'intérieur est moins un lieu de représentation qu'un lieu où on

CONSEILS DÉCO



PHILIPPE DEMOUGEOT

« La jonction entre le sol et les murs, ce sont les plinthes. Elles vont créer l'interface, le lien entre les deux. Je ne les laisse donc jamais naturelles. Selon la pièce elles sont teintées soit dans la couleur du mur, soit dans celle des boiseries afin de créer une transition entre le mur et le sol. Ce dernier ainsi raccordé avec le mur prendra de la force ».



VIRGINIE MONROE

« Lorsqu'on réaménage un lieu on tient d'abord compte de son architecture et de son âme. Néanmoins, plus que l'association sol et murs, je travaille en triangularité en mettant en avant trois couleurs ou trois matériaux. Nous refaisons des maisons et pas des show-rooms. Par exemple, le mobilier, en 3D, apporte le volume, c'est un troisième élément important car il vient dialoguer entre les sols et les murs ».

vit. Beaucoup ont rencontré des soucis pratiques de rangements, de vivre ensemble, de possibilité de travailler à la maison », continue Philippe Demougeot. Cap alors sur la personnalisation poussée pour répondre à ces quêtes, même si en principe, « personne n'a envie d'avoir l'appartement ou la maison de tout le monde », appuie Virginie Monroe. Avec pour arme la peinture, sa capacité à mettre en couleur, « et l'émotion qu'elle procure à ne pas négliger. Au-delà du décor, elle permet d'éliminer ce qui pollue le regard, simplifie les gestes du quotidien grâce à un agencement esthétique et fonctionnel ».

Traiter sol, murs, espaces à part entière

Pour rompre la monotonie, l'architecte marseillais recommande « de créer un décor aux ambiances différentes d'une pièce à une autre, comme autant de capsules pour façonner ensuite un tout dans un ensemble harmonieux ». À éviter par exemple, une enfilade de même couleur : « l'important est de révéler la fonction de chaque pièce. L'harmonie dans la globalité peut passer par exemple par l'utilisation d'un camaïeu », conseille Virginie Monroe. La bonne association sol et murs se révèle alors à condition, « d'assumer le mur comme un mur et le sol comme un sol, souligne Philippe Demougeot. L'idée étant de ne pas rester dans les mêmes tons ». Une belle tommette rouge à Marseille sera la force d'un décor appelant à la neutralité des murs. Quant à Paris où les appartements parisiens sont souvent revêtus « de bois ou de carrelage neutre, tout est permis pour le choix de teintes aux murs, sans tomber non plus dans l'addition de couleurs criardes qui ne fonctionnent pas », avertit Philippe Demougeot.

Vers un retour de la moquette ?

Reste que dans cette envie d'assumer le sol comme un sol, l'architecte parisien regrette, « la mauvaise image dont souffre encore la moquette alors qu'elle est intéressante pour traiter l'acoustique, créer une ambiance feutrée soulignée par des textiles, des murs aux teintes chaudes, comme dans un véritable cocon ». Parfois, Philippe Demougeot dégage une alternative, « le Bolon qui apporte une vraie fantaisie et du caractère dans une chambre tout en étant plus acoustique qu'un parquet ». Mais parce que les tendances en matière de décoration ne se valent pas partout, à l'Est, Guy Kleinmann, à la tête de Kleinmann Peintures Décors à Brumath (67) note lui un retour de la moquette. Elle est portée par l'envie de douceur et parce qu'il met aussi en avant son capital... Santé. « J'avais du mal à en vendre. Mais contrairement aux idées reçues, une moquette est plus adaptée dans une chambre pour des personnes asthmatiques. Elle fixe les poussières alors que les revêtements durs les maintiennent en suspension dans l'air ambiant », explique le peintre alsacien. « Appréciée pour son acoustique, elle revient mais en laine et avec des couleurs naturelles associées aux murs à des teintes douces ». Une tendance au naturel, parmi d'autres, « car une décoration intérieure obéit aussi aux goûts de chaque client, rappelle Virginie Monroe. De

manière plus pointue, on voit aussi émerger l'ultra-pop, les années 80, les couleurs audacieuses ». Reste que de Paris à Marseille en passant par l'Alsace, ce retour au naturel s'offre en partage.

Parquet chaleureux et enduit à la chaux

Côté sol, « le parquet bois très miel, supplante le stratifié, les teintes grisées et taupe plus artificielles », note Guy Kleinmann. Et se retrouve aussi dans le Sud comme le détaille l'architecte de la Cité phocéenne : « ces parquets massifs s'associent avec des enduits à la chaux dans ce cas accentués avec le lin, la pierre, le bois dans un esprit nature, très luberonnais », mais aussi alsacien. Thomas Cronimus, gérant de Toma Peinture à Hoerd (67) a fait une spécialité du naturel et des produits non nocifs pour la santé : « Nous réalisons énormément d'enduit à la chaux, à la demande du client qui veut un produit sans pétrole, ni COV, et fabriqué à partir de notre recette ». Un fait maison à succès, idéal pour résonner avec des revêtements de sol nobles. Pour ce Meilleur ouvrier de France, « ce mouvement est pour nous une valeur ajoutée. Les enduits à la chaux s'envisagent aussi dans des couleurs franches comme des kakis grâce à la qualité des éclairages mieux étudiés qu'il y a 15 ans. D'ailleurs, dès que nous réalisons un décor nous les retravaillons car sans éclairage, même la plus belle des couleurs ne sera pas révélée », ajoute Thomas Cronimus. À Paris, si l'audace est juste en choisissant une teinte vive aux murs, selon Philippe Demougeot, « le respect d'un sol tel qu'un beau parquet bois passe par un environnement neutre, une couleur timide, raffinée qui valorise la lumière ». D'où l'émergence de nuances de blancs qui s'apparentent à la pierre, beige et coquilles d'oeuf « des tas de marques proposent

des nuanciers idoines pour aussi peindre des plafonds autrement qu'en blanc mat », conclut poursuit Philippe Demougeot. Et l'harmonie est totale en les traitant aussi du même ton dominant que celui des murs. Pour un intérieur résolument cocon, du sol au plafond. ■

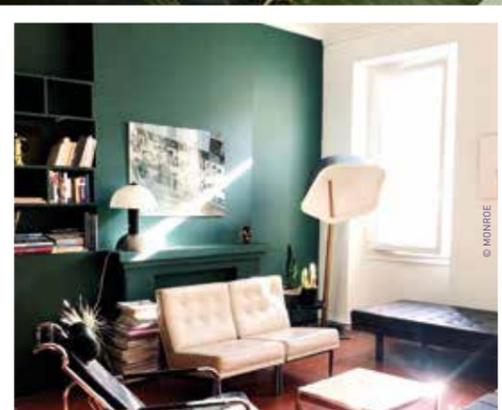


TÉMOIGNAGE

GUY KLEINMANN, PRÉSIDENT DE KLEINMANN PEINTURE & DÉCORS À BRUMATH (67)

« J'AI MIS MA SALLE D'EXPO AU VERT »

« Un mouvement prend une ampleur considérable : l'envie de produits naturels. Mes clients me demandent de plus en plus d'enduits à la chaux, de peintures biosourcées, sans COV, qui captent les formaldéhydes, des revêtements muraux à base de nacre, de racines, de fleurs de nénuphar, des moquettes en laine, des parquets bois massifs avec des colles sans COV. Même en isolation extérieure, les fibres bois sont recherchées. La Covid nous a tous secoué, et les comportements changent. Les gens confinés chez eux ont eu envie de s'y sentir bien. Ils veulent de la douceur à l'image de leur choix de couleurs : bleu et rose pastels, parme et lavande. Si cette tendance au naturel et au biosourcé coûte plus chère, les particuliers sont prêts à mettre le prix. Ils investissent les budgets qu'ils n'ont pas utilisés cet été pour partir loin en vacances. J'ai donc décidé de passer toute ma salle d'expo au vert. Certes, ces produits et matériaux peuvent demander certains petits réglages. Mais cette adaptation a attiré chez nous une nouvelle clientèle, un carnet de commandes plein sur quatre mois. Et je suis convaincu qu'à l'image des changements sociétaux, cette tendance est inscrite pour longtemps ».



INTERVIEW
LAURENCE ROUSSELLE,
COLORISTE À BOULOGNE-
BILLANCOURT (92)



... « UNE ENVIE DE NATUREL »

QUELLES SONT LES TENDANCES ÉMERGENTES EN MATIÈRE DE COULEURS ?

Certains bleus foncés restent appréciés pour leurs vertus apaisantes, mais nous nous éloignons des bleus canard. Les choix portent vers des couleurs en lien avec le naturel : les verts forêt, sapin ou des mousses claires, associés à de légers terra cotta, des rosés, des lins, des balsa. Cette envie s'exprime aussi dans le papier peint plus végétal. Ces aspirations font écho aux tendances sociétales. D'autres couleurs apparues il y a deux ans fonctionnent encore : les jaunes épicés comme les moutardes, les curry. Loin des teintes primaires, elles sont dans ce cas, travaillées, un peu rabattues, car les consommateurs attendent aussi de la chaleur.

CES TENDANCES PRÉVALENT AUSSI EN EXTÉRIEUR ?

Oui, s'il n'y a pas de contraintes d'urbanisme, ou sur une clôture intérieure par exemple qui ne sera pas visible de la rue, les particuliers vont faire des choses qui sortent un peu de l'ordinaire mais plutôt vers des terra cotta ou des teintes ocrées chaudes.

QUELS SONT VOS CONSEILS EN MATIÈRE DE COULEURS ?

En général dans un espace nous travaillons sur une déclinaison de trois couleurs : à 80 % pour la teinte dominante, 15 % pour la seconde puis 5 % pour la troisième. On peut avoir ensuite un dégradé sur une teinte. Avec un sol très neutre comme un carrelage beige, on peut réintroduire sur les murs et les meubles trois autres couleurs. A contrario, si le sol est une tommette qui par son rouge dense constitue une couleur à part entière, les deux autres doivent être intégrées avec parcimonie. Il faut faire attention à ne pas faire trop de patchwork. Lorsqu'on fait l'effort de mettre en scène une couleur sur un mur, un poteau, une porte, l'objet est marqué et l'espace structuré. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres éléments qui vont dévaloriser la mise en scène souhaitée. De même si l'on opte pour une teinte foncée et qu'on souhaite une deuxième couleur, il faut la doser en petite quantité. Après nous expliquons tous ces effets, mais les particuliers font ce qu'ils veulent chez eux.

COMMENT BIEN AIDER À CHOISIR LA COULEUR ?

La couleur provoque des émotions. C'est pour cela qu'il en existe autant et que nous avons chacun nos préférences. Il faut donc bien comprendre ce que le client recherche, l'ambiance dans laquelle il se projette. De même, selon l'endroit où elle est dans la pièce - face à la lumière, à contrejour, matin, soir - elle évolue. D'ailleurs parce que l'ambiance lumineuse chez un particulier ne sera pas la même que dans un showroom, il peut y avoir des déceptions lors du choix d'une couleur. C'est la raison pour laquelle la meilleure façon d'éviter bien des problèmes est d'apporter un échantillon chez son client. Mais aussi de lui expliquer les différentes finitions et leur incidence sur la couleur qui sera plus profonde avec un mat et plus vivante avec des satins ou des velours. ■

PHYLOPUR

PEINTURES BIOSOURCÉES

PHYLOPUR
 SOIE
 Gold Manosque
 CH2 0180



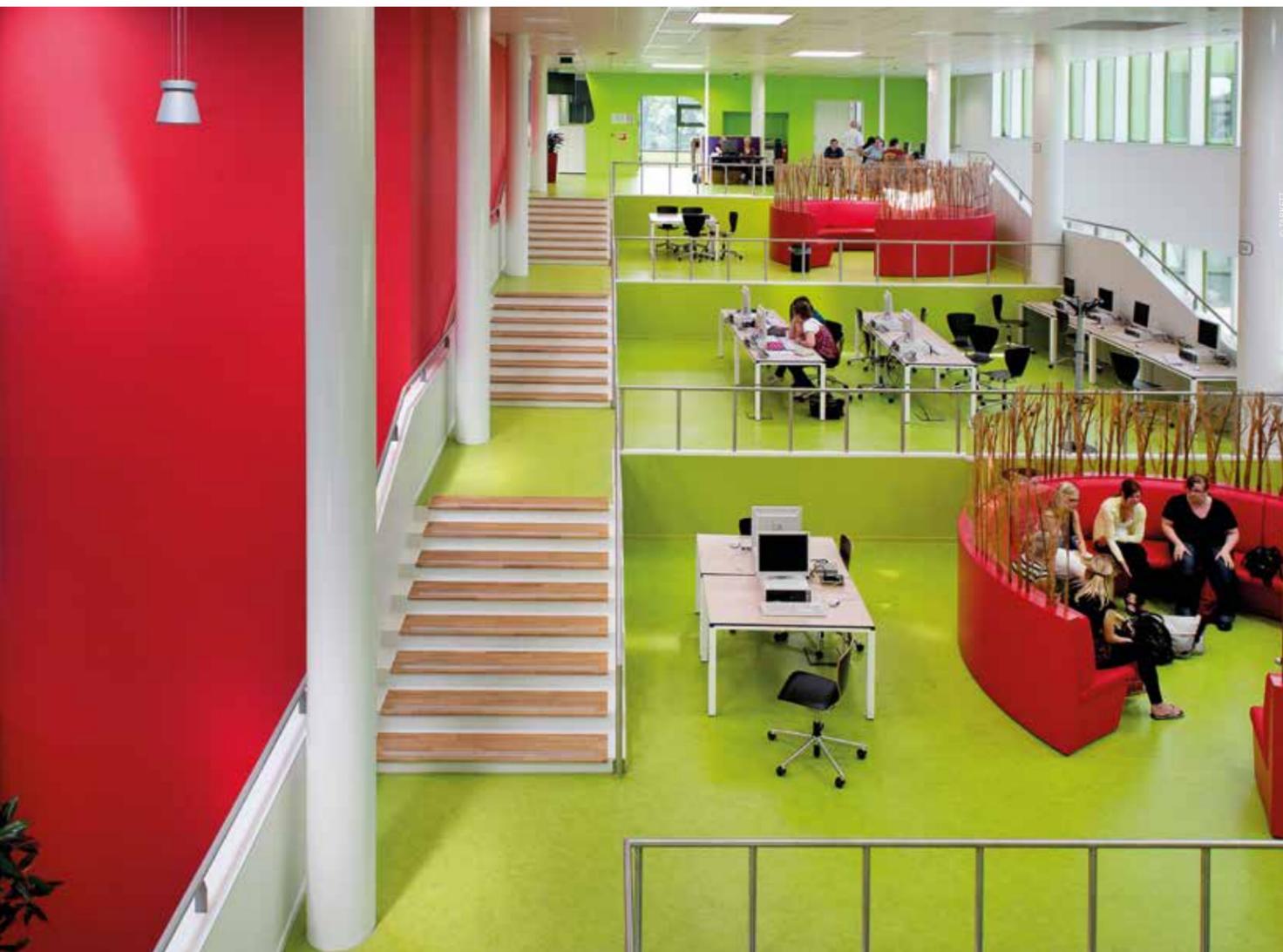
Retrouvez la gamme PHYLOPUR dans les magasins Le Comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE®
 LA PERFORMANCE POUR VOS PROJETS



DOSSIER « ATOUT COULEUR »

L'INFLUENCE DE LA COULEUR SUR LES AMBIANCES INTÉRIEURES



▲ ENCORE PEU UTILISÉE DANS LES ESPACES DE BUREAUX, LA COULEUR CONTRIBUE POUTANT À LA STIMULATION ET À LA CRÉATIVITÉ

Nombre d'études ont montré qu'il existait une corrélation entre couleurs et émotions. La couleur constitue donc un élément important en matière d'aménagement intérieur.

Facteur déterminant pour la conception d'une ambiance intérieure, le choix des couleurs est capable de révéler ou de transformer les volumes, les différentes nuances et harmonies permettant de rythmer et de structurer l'espace, mais il a également une influence selon la perception que nous avons de ces couleurs. Les preuves de l'importance de la couleur sont indéniables : sans que nous ne nous en rendions compte, la luminosité et les couleurs vont jouer sur notre état d'esprit. Les couleurs ont une signification et font appel à des émotions. Selon qu'elles seront relaxantes ou énergisantes, elles vont favoriser la concentration ou la créativité. On constate que les tons froids ou pastel apportent la sérénité et favorisent la concentration tandis que les couleurs chaudes dynamisent et stimulent l'activité. C'est pourquoi elles ont un impact sur la performance et la productivité. Leurs propriétés et leur signification en font un outil psychologique efficace à utiliser de façon pertinente dans l'aménagement des espaces de travail et de vie.

La vie en couleurs

Les couleurs sont un élément primordial dans les processus de différenciation, de personnalisation et d'humanisation des espaces. Dans les espaces de travail, la combinaison de la couleur, des matières et du design en général permet de contribuer à la stimulation des collaborateurs, de créer de la variété, de dégager de l'énergie et des émotions. Toutefois, la couleur reste encore trop peu utilisée en bureaux par crainte de ne pas trouver un assentiment général sur les choix, ou de céder à des effets de mode qui pourraient rendre l'ensemble suranné après quelques années, mais aussi par facilité d'emploi et de généralisation du tout blanc... Si ces arguments freinent l'utilisation de couleurs dans les espaces de bureaux, elles ont un rôle plus important dans d'autres lieux comme les établissements de santé ou d'enseignement, les espaces commerciaux ou de loisir.

Il est important de noter que la couleur ne s'emploie jamais seule : elle dépend d'un support, d'une qualité de lumière et des textures qui y sont associées. Un véritable travail de recherche et de mise en application de certaines règles doit être effectué afin de créer des



72%

DES SALARIÉS, CONSIDÈRENT QUE LA COULEUR EST UN FACTEUR IMPORTANT DU BIEN-ÊTRE EN ESPACE DE TRAVAIL.

Selon un sondage de l'IFOP réalisé fin 2018, 72% des salariés considèrent qu'avoir des couleurs qu'ils apprécient sur leur espace de travail est important pour le bien-être professionnel. Le blanc est la couleur qui apporte de la sérénité au travail. Elle est plébiscitée par 37% des salariés alors que seuls 3% la citent en tant que couleur préférée dans l'absolu. Le bleu (25%) et le vert (11%) arrivent en seconde et troisième position alors que les autres sont choisies par moins de 8% des interviewés. Ce classement est globalement homogène selon les différentes catégories de population, même si les jeunes salariés se démarquent en citant davantage le vert (19% vs 11% en moyenne). Le rouge et le bleu sont ensuite les couleurs jugées les plus stimulantes de l'environnement professionnel. Les écarts sont plus faibles avec le blanc (13%), l'orange (12%) et, à un degré moindre, le vert et le jaune (9% chacun). Les salariés préfèrent aussi travailler dans un espace de travail relativement uni : 64% partagent cette opinion contre 36%, qui apprécient plutôt un espace de travail coloré, avec beaucoup de couleurs. Les moins de 35 ans (41%) et les ouvriers (40%) sont plus nombreux à apprécier un espace de travail coloré. A l'inverse, les 50 ans et plus (68%) et les cadres supérieurs privilégient un espace de travail uni (70%).



- harmonies et de s'adapter à la destination des lieux. Le choix des coloris n'en reste pas moins déterminant en fonction de l'ambiance que l'on souhaite créer.

À chaque espace sa couleur

En raison de leur impact sur les comportements, les couleurs employées dans les espaces intérieurs vont jouer un rôle, permettant ainsi de stimuler, de favoriser le bien-être, d'encourager la communication ou encore d'apaiser l'esprit.

Ainsi, dans le cas des bureaux, si certaines couleurs stimulent, d'autres peuvent apaiser ou au contraire aggraver les utilisateurs. D'une façon générale, les

couleurs éclatantes telles que le rouge, l'orange ou le jaune ont tendance à renforcer l'enthousiasme et l'ardeur au travail : ce sont donc des couleurs intéressantes à appliquer dans des environnements du secteur tertiaire où les salariés effectuent des tâches considérées comme monotones, ou bien dans les espaces réservés au brainstorming, où la créativité doit être encouragée. Les couleurs claires, quant à elles, favorisent le repos et le calme, les rendant propices aux espaces dédiés à la concentration. Les couleurs foncées, qu'il s'agisse du noir ou du bleu foncé, par exemple, sont à éviter car elles auraient un effet soporifique et déprimant.

Le prescripteur devra donc faire des choix chromatiques pertinents en fonction de la destination des lieux. Un point de vente, un hôtel ou un restaurant doivent mettre en avant l'identification de l'enseigne grâce aux couleurs. Les palettes seront chaudes, inspirées des tendances « déco » de la maison avec des touches de teintes naturelles, mates et douces, afin d'instaurer un sentiment convivial pour le consommateur.

Dans les établissements d'enseignement, la palette sera composée de tons saturés plutôt sourds avec des ponctuations de couleurs vives. La couleur différencie, oriente et rassure les élèves. Tout en leur permettant d'expérimenter, de découvrir et d'apprendre. Les harmonies primaires et secondaires dynamisent les espaces et créent un environnement refoulant la morosité.

En milieu hospitalier, dans les parties communes, les teintes des vives et graphiques, permettent à la fois de signaler et de baliser les différents espaces intérieurs (services, étages, circulations), tout en rendant les lieux plus chaleureux, moins anxiogènes. En pédiatrie en particulier, en tenant compte de la sensibilité des enfants aux univers colorés, les couleurs vives contribueront à leur bien-être et à leur stimulation. Au contraire, dans les chambres et les espaces privés, ce seront des teintes aux vertus apaisantes, comme les nuances de verts, de beiges et d'ocres, qui seront mises en valeur. ■

◀ LES TEINTES DOUCES ET APAISANTES SERONT PRÉSCRITES DANS LES ESPACES PRIVÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ.

Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

<https://ffb-upmf-app.fr>



Peintures à base de composants naturels, biosourcés & renouvelables



Retrouvez plus d'informations auprès de vos conseillères showroom

NAË

par Unikalo



LA SOLUTION DÉCO-RESPONSABLE

Un nouveau nuancier MISE EN COULEUR²

25 nouvelles ambiances pleines de fraîcheur et de modernité, 168 nouvelles teintes inspirantes et tendance allant du pastel au foncé



DOSSIER « ATOUT COULEUR »

MISE EN COULEURS EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

La vision joue un rôle particulier dans la façon dont l'individu perçoit son environnement. Elle a des répercussions sur son comportement dans tous les domaines du quotidien en influençant ses manières d'être ou de réagir. Aussi la couleur présente dans les aménagements intérieurs peut-elle prendre une dimension psychologique et provoquer des réactions d'ordre physiologique ou émotionnel. Ainsi, la perception des couleurs dans un certain contexte peut influencer le comportement d'une personne dans une situation donnée. L'association de certaines harmonies permet de susciter des états particuliers en inspirant des émotions qui échappent à toute rationalité.

En établissement de santé, le concepteur des aménagements et de la décoration intérieurs devra-t-il prendre en compte la fonctionnalité des espaces, des lieux de vie et des besoins des différents utilisateurs pour choisir les gammes de couleurs des sols et des murs. L'ensemble des couleurs retenues sera déterminant comme élément d'ambiance, d'orientation, de stimulation, d'accessibilité, de concentration et de bien-être.

Étude couleur en hôpital de jour

En 2019, le service thérapeutique et diagnostic de la clinique Robert Debré, au sein de l'hôpital Necker-Enfants Malades à Paris a fait l'objet de travaux de rénovation. Frédérique F. Thomas s'est vu confier la mission de conception chromatique et design d'espace pour la section hôpital de jour qui comporte 36 lits et fauteuils. Coloriste et plasticienne, elle a monté son bureau de création en 1997 et se consacre à l'étude de la couleur, avec une dimension architecturale et environnementale. En collaboration avec une dizaine d'agences d'architecture, elle œuvre sur des projets publics et privés, dans tous les domaines du bâtiment.

« La couleur est un outil, elle bouscule la forme et la modifie, elle donne de la vie. Elle devient une composante architecturale », déclare-t-elle.

Pour son projet Necker-Enfants Malades, le travail chromatique a porté sur les revêtements de sol et leur coordination avec les revêtements muraux. Pour cela, elle s'est appuyée sur trois coloris du décor Fusion Line de la gamme Excellence, un sol vinylique hétérogène de Tarkett : trois couleurs fortes et contrastées avec un violet, un bleu pétrole et un jaune safran lui ont servi de champ d'inspiration. Elles s'adaptent bien à la fonction des lieux car les études prouvent que les couleurs saturées et vives ont un pouvoir d'attraction sur les enfants et les adolescents. Elles contribuent à un espace joyeux et séduisant qui pallie l'aspect médical et anxiogène tout en rassurant les proches accompagnant les enfants.

◀ UN JEU DYNAMIQUE DE COULEURS AU SOL POUR SÉDUIRE LES ENFANTS ET ADOLESCENTS



© TARKETT

◀ POUR ÉVITER L'EFFET D'ISOLEMENT, LA COULEUR RELIE CIRCULATION ET SALLE DE SOINS.

Le sol associé à la thérapie

A partir de ces couleurs, l'idée a été de concevoir un jeu dynamique au sol en surfant d'une couleur à une autre. L'effet est obtenu par les découpes en biais dans les circulations. Les chambres des enfants malades sont liées aux circulations grâce à une même couleur de sol. Et les portes restent ouvertes dans la plupart des cas. Le jeune patient ne se sent pas isolé pendant son traitement, qui peut durer plusieurs heures. Il a le sentiment sécurisant d'être connecté avec la salle des parents et avec les activités de l'équipe soignante.

L'harmonie des couleurs révèle de vrais contrastes. La couleur faisant appel aux sens, à l'instar de la musique ou des parfums, trois ambiances de chambres ont été créées afin de laisser le choix aux enfants selon leurs envies. Ainsi peuvent-ils s'approprier l'espace pendant le temps des soins, sachant que sur ce plateau technique, les soins durent entre une heure et une journée, et sont répétés une fois par mois, voire une fois par semaine.

Le résultat offre un environnement accueillant et rassurant, avec une harmonie colorée adaptée aux patients et une qualité ergonomique indissociable au bon déroulement des traitements. « L'environnement apporte de la gaieté et de la vie là où les enfants se sentent vulnérables face à une réalité lourde à porter, explique Frédérique F. Thomas. En arrivant sur le plateau, le premier ressenti passe par le visuel. Je fais donc en sorte que les couleurs vives et contrastées accrochent l'œil. Les parents se sentent confiants à partir du moment où les espaces sont conçus spécialement pour leurs enfants ». ■



© TARKETT

▲ L'ENFANT MALADE PEUT CHOISIR ENTRE TROIS AMBIANCES COLORÉES POUR SA SALLE DE SOINS.

LE CHANTIER EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE : AP-HP hôpital Necker
COLORISTE-PLASTICIENNE : Frédérique F. Thomas (www.frederiquefthomas.com)
ENTREPRISE DE POSE : Eliez (93 Saint Denis)
REVÊTEMENT DE SOL : Excellence de Tarkett
 Vinylic hétérogène U3 U4 acoustique

DOSSIER « ATOUT COULEUR »

COULEUR FAÇADE



Alsace, Provence, Nord... Historiquement et traditionnellement, la France est colorée. Certes dans des lumières, des registres et des matériaux différents, mais elle est colorée. Les terroirs ont influencé la géographie de la couleur. D'ailleurs, c'est un exemple, on s'attache à retrouver ces colorations anciennes avec des enduits à la chaux. Mais la couleur a aussi été desservie au moment de la reconstruction après-guerre. Notamment utilisée dans le logement social, elle a souffert de la mauvaise image de ce dernier. La réaction ne se fait pas attendre : dans les années 1980, la tendance s'inverse avec la quasi-généralisation des tons pierre. Aujourd'hui, la couleur fait un come-back remarqué et remarquable sur les bâtiments. Un moyen de donner du caractère aux façades et de les personnaliser.

Trouver l'harmonie

Cette redécouverte et l'utilisation de la polychromie est une véritable aubaine pour les architectes et maîtres d'ouvrage. Car la couleur a, autant que la morphologie, une influence considérable sur le bâtiment et sa perception. En cassant l'uniformité, elle vient affirmer, renforcer, étirer une perspective, agrandir un volume ou, au contraire, le rétrécir, voire le faire disparaître. Elle aussi va inscrire le bâtiment dans son environnement, lui donner un rythme, asseoir sa personnalité. C'est peut-être pour cette raison qu'elle est d'abord réapparue sur les bâtiments dédiés à la jeunesse, car synonyme de vitalité à l'inverse de la grisaille des bureaux. La plus grande difficulté ? Trouver la bonne harmonie avec l'environnement immédiat du bâtiment, avec le bâtiment lui-même et avec la texture de couleur, laquelle est aussi donnée par la nature des matières et matériaux utilisés.

Renouvellement des produits

Ce désir de couleur s'accompagne d'un renouvellement profond de l'offre des produits et systèmes commercialisés par les fabricants. L'intérêt pour les procédés d'isolation thermique par l'extérieur sous enduit et les façades ventilées – un intérêt étroitement lié au renforcement de la réglementation thermique – n'est pas étranger au développement de ce phénomène. Ainsi les industriels de la peinture et des enduits ont considérablement élargi leur palette de coloris et leurs nuanciers. Les tonalités notamment ont évolué,

les couleurs primaires sont plus lumineuses. Autre tendance : les effets de matière réalisés avec les enduits qui peuvent s'accompagner d'effets de couleur, par exemple les métallisés qui vont donner un aspect tôle ondulée avec un enduit matricé. Option différente, les granulats de couleur projetés, ou non, directement sur l'enduit encore frais.

Dorénavant, grâce aux innovations technologiques développées par les industriels, les teintes soutenues deviennent compatibles avec une utilisation en façade. En effet, pour les enduits et peinture de façade, les textes fixent un coefficient d'absorption solaire < 0.7 ou un indice de luminance $Y > 35\%$ (voir norme NF DTU 26.1 « Travaux d'enduits de mortiers » et norme NF DTU 59.1 « Travaux de peinture des bâtiments »). Au-delà, il y a risque de désordres esthétiques et les assureurs ne s'engagent pas. Et en la matière, les industriels proposent des nouveaux produits aux couleurs foncées qui respectent les seuils imposés par la norme. ■

En voie de disparition au siècle dernier, la couleur a fait un come-back remarquable sur les bâtiments. Un moyen de donner du caractère aux façades et de les personnaliser. La difficulté : utiliser intelligemment ces produits et systèmes soudain très colorés.





••• TROIS QUESTIONS À...
SYLVIE DA LAGE,
RESPONSABLE STO DESIGN
EN FRANCE



« LES MAÎTRES D'OUVRAGE ONT BESOIN D'ÊTRE GUIDÉS, IL NE FAUT PAS LES PERDRE »

COMMENT ABORDER LA COULEUR EN FAÇADE ?

C'est un sujet très vaste, les façons de travailler diffèrent selon le type de projet – maison individuelle, tertiaire, copropriété, patrimoine – et le type d'architecture. Par exemple, selon que l'on se trouve dans un centre historique ou un quartier contemporain, les façades ne seront pas traitées de la même manière. L'habitat classique est souvent marqué par les traditions régionales en rapport avec les matériaux – brique, pierre, bois – que l'on trouve dans la région. En revanche dans les nouveaux quartiers ou les quartiers en requalification, on laissera davantage cours à la créativité avec des combinaisons contemporaines pour rythmer les façades et leur donner une identité.

COMMENT SE MANIFESTE CETTE CRÉATIVITÉ ?

En terme de tendance, je remarque une mixité de couleurs et de matières. Combiner le matériau naturel avec de la couleur et de la matière. Dans tous les cas, la couleur est indissociable de la matière. Ainsi une même teinte peut être restituée de façon très différente suivant le matériau, le type d'enduit (gratté, structuré) ou de peinture utilisée (mate, veloutée, minérale, etc.) pour animer une façade. Dans certains types d'architecture, la tendance est au contraste. Parfois une touche ponctuelle de couleur, comme une paroi blanche, et une allège réalisée avec un enduit structuré ou recouverte d'une peinture métallisée. On note d'ailleurs une utilisation fréquente des peintures à aspect métallique.

COMMENT TRAVAILLEZ-VOUS AVEC LES ENTREPRISES, QUELS CONSEILS LEUR APPORTEZ-VOUS ?

Il y a deux contextes : le travail sur le projet neuf et sur la rénovation. Avec les entreprises, c'est la plupart du temps en rénovation, souvent quand il n'y a pas d'architecte. Dans ce contexte, nous jouons un peu le rôle de maître d'œuvre. En général, nous faisons deux propositions en fonction du projet et de son contexte pour que les maîtres d'ouvrage puissent se projeter. Souvent cela en génère une troisième option qui s'inspire des deux. Faire dix propositions ne sert à rien, les maîtres d'ouvrage ont besoin d'être guidés, il ne faut pas les perdre. ■



Que se cache-t-il derrière des solutions pour travailler jusque 70 jours de plus en saison froide et humide ?

Des artisans qui prolongent leur saison façade grâce aux technologies Sto.

« Cette ITE sera terminée avant Noël ! ». Grâce aux technologies éprouvées de Sto, terminez vos chantiers façade avant les fêtes et démarrez votre saison plus tôt au printemps. Avec la nouvelle technologie HybridDrying, vous pouvez finir vos chantiers plus rapidement en recouvrant le sous-enduit après 2 à 4 jours, même en cas de conditions météo extrêmes. Avec le StoArmat Classic HD (HybridDrying), prolongez votre période d'activité sur chantier jusqu'à 70 jours. Vos clients n'en reviendront pas !

www.sto.fr



Une solution d'isolation biosourcée, QUAND LE VÉGÉTAL S'ASSOCIE AU MINÉRAL



SYSTÈME ITE PRB THERMOBOIS AVEC PANNEAUX ISOLANTS BIOSOURCÉS EN FIBRE DE BOIS

- + Compatible sur supports maçonnerie et constructions ossature bois
- + Finition minérale laissant respirer les supports
- + ETA n°19/0604 et n°19/0605

BRÈVES



ITE

LES CHANGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PSE GRIS

Pour la mise en œuvre d'une ITE par enduit sur isolant avec polystyrène expansé gris (PSE gris), une nouvelle mise en œuvre a été validée par la Commission chargée de formuler les Avis Techniques :

- la bâche ou le filet de protection d'échafaudage spécifique ne laissant pas passer plus de 30% de l'énergie solaire n'est plus nécessaire ;
- dans le cas d'un collage de l'isolant par plots ou par boudins : deux chevilles par panneau isolant, à mi largeur et à environ 1/3 de la longueur à partir des bords du panneau, restent nécessaires. Les chevilles doivent être mises avant la prise de la colle ;
- dans le cas d'un collage de l'isolant en plein, il n'est pas nécessaire de mettre en place ces deux chevilles avant la prise de la colle.



MISE À JOUR DU GUIDE INCENDIE ITE EN ENDUIT SUR ISOLANT

La nouvelle version du « Guide de préconisations » pour les systèmes d'ITE par enduit sur isolant PSE vient de paraître. Il apporte des éléments complémentaires à la réglementation incendie propre à l'isolation thermique par l'extérieur. Par rapport à la première édition qui datait de 2016, les situations exposées sont plus variées et les solutions proposées plus nombreuses. Les éléments fournis par ce guide répondent aux exigences de l'Instruction Technique n°249 relative aux façades et viennent en complément de cette dernière afin d'élargir les possibilités techniques. Par ailleurs, ce guide a acquis le statut d'appréciation de laboratoire (APL) signifiant que les situations décrites ont été validées par des essais dans des laboratoires agréés qui attestent qu'elles répondent à la réglementation incendie en vigueur.



COUP DE RABOT SUR MAPRIMERÉNOV' POUR L'ITE

Le gouvernement a abaissé brutalement, le 15 juillet, les montants de l'aide MaPrimeRénov' pour les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (voir Vie syndicale page 8).

Ainsi, le montant de l'aide pour les travaux d'ITE a été abaissé à 60 €/m² pour les ménages modestes et 75 €/m² pour les ménages très modestes (contre respectivement 75 €/m² et 100 €/m² auparavant). De plus, la surface éligible de murs isolés se trouve dorénavant limitée à 100 m² par opération. Les autres forfaits restent inchangés.

TECHNIQUE



RISQUE PLOMB

NOUVEAU RECUEIL DE SOLUTIONS POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DANS LES CAGES D'ESCALIERS EN SITES OCCUPÉS

Afin de répondre à la demande exprimée par des entreprises confrontées au risque plomb, l'OPPBTB et le Groupement des Entrepreneurs Spécialisés dans le Traitement et l'Embellissement des Surfaces (GESTES) ont réalisé un kit de documents utiles pour les travaux de peinture en présence de plomb dans les cages d'escaliers en sites occupés. Ces outils pratiques ont pour but d'aider les entreprises à préparer une intervention en toute sécurité et à communiquer avec les maîtres d'ouvrage et occupants des bâtiments avant et pendant les travaux.

Le kit comprend :

- Une affiche à placarder dans la cage d'escalier ;
- Un modèle de courrier à destination des maîtres d'ouvrages et des syndicats de copropriété, pour les informer quant à leur obligation légale de fournir les résultats du diagnostic plomb et le rapport de repérage avant travaux ;
- Un support de méthodologie d'intervention plomb dans les cages d'escalier. Celui-ci facilite la rédaction du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et aide les entreprises à élaborer un mode opératoire plomb pour leurs futurs travaux. Chaque chantier étant spécifique, l'OPPBTB et GESTES invitent cependant les entreprises à prendre contact avec les agents de la DIRECCTE Ile-de-France et de la CRAMIF avant de finaliser leur mode opératoire.

A télécharger sur le site de l'OPPBTB :
www.oppbtp.com

TECHNIQUE BRÈVES



PRIMES CEE DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE MONTAGE DES DOSSIERS

De nouveaux éléments ou points de vigilance doivent impérativement être pris en compte dans la rédaction des devis et factures pour l'obtention de primes CEE. Parmi eux :

- le SIRET doit obligatoirement apparaître sur le devis et la facture ;
- la date et la signature du devis doivent être inscrites de façon manuscrite par le client ;
- aucune date antérieure à la date d'acceptation du devis ne doit figurer sur le devis et la facture, à l'exception de la date de visite technique préalable à l'établissement du devis (attention aux dates d'acompte, de livraison de matériel, de réduction lors d'une foire...).



NOUVEAU LABEL EQF DÉDIÉ À L'ITE

Le Syndicat Français des Joints et Façades (SFJF) met en place un « Label EQF » (Engagement Qualité Façade) dédié à l'ITE par enduit sur isolant. Cette certification est réalisée par un organisme tiers, impartial et indépendant, regroupant les différentes parties concernées (entreprises / assureurs / industriels / maîtrise d'ouvrage). L'Organisme Certificateur du SFJF assure un traitement égal et anonyme des dossiers, afin de certifier du savoir-faire et de l'expertise technique d'une entreprise dans la mise en œuvre de l'ITE, grâce à une procédure de terrain rigoureuse et documentée par le biais d'audits (1/à l'admission, après un contrôle des compétences présentes au sein de l'entreprise ; 2/au 1^{er} renouvellement ; 3/au 2nd renouvellement).

Cette démarche volontaire, qui ne repose pas sur du déclaratif, offre une façon concrète de mettre en avant son savoir-faire et de se démarquer dans les appels d'offres.

**Pour plus d'information,
approchez-vous du SFJF.**



DES NOUVEAUTÉS POUR LES FICHES UPMF

UNE NOUVELLE FICHE ENDUIT [PRÉPARATION DES SUPPORTS À PEINDRE]

La fiche Enduit rappelle les conditions préalables à la bonne exécution des travaux et à l'utilisation des produits. C'est un outil efficace de dialogue sur chantier, élaboré par l'UPMF-FFB.

LA FICHE RECONNAISSANCE DES FONDS

Cette fiche a été mise à jour suite à la révision du NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » et, à cette occasion, a été intégrée une notion de tolérance du support en fonction du type de finition recherchée.



RGE NOUVEAU DISPOSITIF : PRÉPAREZ-VOUS POUR OBTENIR VOTRE QUALIFICATION !

Les nouvelles règles du dispositif RGE (« Reconnu garant de l'environnement ») sont désormais fixées. La nouvelle mouture du dispositif RGE comporte plusieurs points clés. Ceux-ci portent, entre autres, sur la réalisation de contrôles plus aléatoires des chantiers par les organismes de qualification, et sur une meilleure cohérence entre la nomenclature des domaines de travaux – qui passent de 12 à 19 – et les qualifications délivrées, avec notamment la création d'un RGE ITE pour l'isolation thermique par l'extérieur, désormais distincte de l'isolation intérieure et planchers bas.

En complément, dès le 1^{er} septembre 2020, des mesures spécifiques pour la lutte contre les éco-délinquants entreront en vigueur, notamment une sélection des chantiers audités plus aléatoire et des possibilités de sanctions des organismes professionnels de qualification en cas de signalements, de réclamations ou d'audits non conformes.

Les entreprises déjà qualifiées – ainsi que celles qui envisagent de l'être – auront jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour s'approprier les nouvelles dispositions dont l'objectif consiste à renforcer la crédibilité du dispositif.

Sur le plan concret, les organismes de qualification (Qualibat, Qualit'EnR ou Qualifelec) vont se rapprocher de tous les professionnels concernés pour les informer de l'impact de ces nouveaux textes selon leur situation. Il est important que les professionnels répondent à ces sollicitations, ou contactent directement les organismes de qualification, pour être catégorisé dans le bon domaine d'activité au 1^{er} janvier 2021.

Création : Stratégie agency - 2020 - Crédits photos : Cromology, Shutterstock. Vous devez disposer d'un smartphone ou d'une tablette avec un système d'exploitation Apple iOS (à partir de la version iOS 13) ou Android (à partir de la version Android 10).

NOUVEAU Cromology, l'Application

Avec cette application mobile, testez directement les couleurs du **Nuancier Cromology** sur les murs de votre intérieur et trouvez simplement l'inspiration.

- > Simulateur de couleurs
- > Réalité augmentée
- > Galerie photos
- > Color catch

Téléchargez l'Application sur votre store habituel :

Disponible sur Google play Disponible sur App Store

CROMOLOGY
L'APPLICATION

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE AVEC ITE



Redorer le blason de bâtiments dégradés, qui plus est dans un environnement qui souffre d'une mauvaise réputation, mais aussi améliorer leur performance, c'est le travail réalisé à Grigny-la Grande Borne (91) : 49 000 m² de façades isolées par l'extérieur et habillées, entre autres, d'un parement de plaquettes en terre cuite développé pour l'occasion.

Édifiée entre 1967 et 1971 par l'architecte Emile Aillaud, Grigny-la Grande Borne dans l'Essonne représente l'archétype des cités construites pour reloger les habitants des bidonvilles de la région parisienne, ici ceux du 13^e arrondissement de Paris alors en pleine transformation. Le temps a passé et la cité, bien que labellisée Patrimoine du XX^e siècle, s'est dégradée. A tel point qu'elle est aujourd'hui classée Zone de sécurité prioritaire (ZSP) : le quartier est, en effet, marqué par un environnement social et économique difficile. C'est dans ce contexte que le bailleur social, Les Résidences Yvelines Essonne, a engagé un important chantier de requalification urbaine. Confié à l'agence d'architecture Christophe Barthélémy et réalisé par l'entreprise générale GCC Rehatat, le projet intègre la refonte des différents espaces verts et abords et la réhabilitation thermique des quartiers Astrolabe, Enclos, Serpente et Peupleraie, ce qui représente au

total 740 logements et 49 000 m² de façades à traiter. Des travaux remarquables, tant au plan esthétique et technique, et un premier pas vers une normalisation.

Finitions talochées et plaquettes de terre cuite

Après une première phase de travaux qui a permis d'améliorer les installations électriques et la plomberie, le gros du projet a porté sur les façades avec le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres et volets), et surtout avec la mise en place d'un procédé d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). Une réhabilitation qui a un double objectif : réduire les charges des locataires et augmenter leur confort. Pour une amélioration thermique optimale, l'architecte a sélectionné un système d'ITE PSE sous enduit, Armaterm de Zolpan, avec des finitions talochées traditionnelles et plaquettes de terre cuite. Plaquettes de couleur qui font la spécificité de ce projet et qui procurent aux bâtiments une nouvelle image positive.

L'industriel était, à l'époque, le seul fabricant à proposer un système sous Atex (Appréciation technique d'expérimentation) du CSTB, pour une pose de plaquette jusqu'à R+4. « C'est une option technique que nous avons déjà expérimentée et pour laquelle nous avons une Atex de type B tout chantier », explique Jérôme Steiger, responsable de régions grands comptes et prescription Zolpan.

Ce choix architectural a imposé une étude coloristique très spécifique : « L'architecte souhaitait des teintes spéciales, dont deux bleus hors nuancier. » Ce travail de recherche a été mené en collaboration avec les Rairies Montrieux, le fabricant des terres cuites. Lequel a dû notamment trouver la bonne température pour le four en fonction des couleurs demandées. Une fois les teintes arrêtées par l'architecte – « avec, une exigence un coefficient d'absorption solaire (CAS) inférieur à 0,7 » –, le briquetier est entré en phase de fabrication : « Nous avons demandé un calpinage précis à l'architecte puis à GCC de façon à connaître les quantités à fabriquer, car il fallait les cuire en une seule fois pour éviter d'avoir des nuances différentes », précise Jérôme Steiger.

Porcelaine émaillée

Une autre Atex de type A, cette fois-ci, a été demandée par le fabricant pour les soubassements. En effet, l'architecte voulait impérativement que les soubassements des secteurs Peupleraie et Astrolabe bénéficient d'une finition en porcelaine émaillée de chez Villeroy et Boch, pour rappeler la pâte de verre qui les recouvrait à l'origine. « Le bureau de contrôle craignait que la perméance à la vapeur d'eau soit bloquée. En fait, il y a beaucoup de joints et les tests du Cstb ont été positifs. »

Au chapitre de la mise en œuvre coordonnée par GCC Rehatat, « les délais étaient courts et, pour mener de front ce projet, nous avons nommé un directeur chantier responsable de l'ensemble et quatre conducteurs de travaux par zone », se souvient Sébastien Felici,

directeur d'exploitation chez GCC. En dépit de son ampleur, le chantier s'est déroulé d'une manière classique pour ce type de produit et de support. « C'est une pose calée chevillée, détaille Jérôme Steiger, légèrement différente lorsqu'il y a, en finition, les plaquettes. Dans ce cas, la mise en place de la cheville est réalisée après marouflage de la toile. Ce qui permet d'absorber le surpoids des plaquettes. »

En termes de sécurité incendie, des bandes de recoupement en laine de roche ont été mises en place, comme le prévoit la réglementation : « A la demande du maître d'ouvrage, nous sommes allés un peu plus loin pour les bâtiments R+4 et avons prévu un entourage des fenêtres avec de la laine de roche », précise Sébastien Felici.

Les travaux, qui ont débuté en 2018 et qui sont aujourd'hui terminés, ont représenté pour le bailleur un investissement de 16,5 millions d'euros, soit 22 177 euros par logement. ■



LE CHANTIER EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Les résidences Yvelines Essonne

MAÎTRE D'ŒUVRE :
Sarl d'architecture Christophe Barthélémy

ENTREPRISE GÉNÉRALE :
GCC Rehatat

PRODUIT : Armaterm de Zolpan

UN BON PEINTRE, C'EST D'ABORD DE BONS ENDUITS.



LA MARQUE
FRANÇAISE
DES ARTISANS



SEMIN
PEINTRES
semin.fr

QUESTIONS



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX À L'UPMF
RÉPONDENT À VOS QUESTIONS...



1 PEINTURE – BOIS AUTOCLAVE

Sur un chantier, j'ai signé un marché pour la mise en peinture de garde-corps en bois. Juste avant mon intervention, l'architecte m'a informé que ces garde-corps étaient en épicea traité autoclave classe 4. Puis-je les peindre ?

→ Le NF DTU 59.1 «Peinture» précise dans la partie P1-1, les tolérances d'acceptation des supports à peindre. Pour les supports bois extérieurs devant être peints, l'humidité maximale à respecter est de 12% ±2%. Généralement, les bois autoclavés présentent des taux d'humidité bien supérieurs. Dans ce cas, vous pouvez refuser le support et attendre que celui atteigne un taux d'humidité conforme aux tolérances du NF DTU 59.1. Ce délai supplémentaire ne pourra pas vous être imputé et proroge le délai d'exécution des travaux.

2 ITE – COLLAGE DE L'ISOLANT PAR PLOT

Lors de la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant, quelles sont les préconisations spécifiques si le collage des panneaux est effectué par plots ?

→ Dans le cas d'un collage du panneau d'isolant par plots, le CPT 3035 V3 préconise au minimum 12 plots/m² répartis sur l'ensemble du panneau. Le diamètre de ces plots doit être d'au moins 10 cm avant écrasement. Tous les deux niveaux, un collage en plein ou par boudin des panneaux doit être réalisé sauf si des bandes de recouvrement en laine de roche sont mises en œuvre pour respecter la réglementation incendie. Cette disposition a pour objectif de limiter les lames d'air parasites entre l'isolant et la paroi support.

Avant toute mise en œuvre, il est nécessaire de vérifier dans l'Avis Technique du système si des mises en œuvre différentes sont décrites.

3 REVETEMENT DE SOL – BARRIÈRE ANTI REMONTEE D'HUMIDITE

Nous sommes sur un chantier où le client souhaite, au rdc, un revêtement de sol PVC en lés collés. Le support est un dallage sur isolant et un film polyane prévu au lot gros-œuvre. Est-il nécessaire de prévoir une barrière anti remontée d'humidité dans ce cas ?

→ La solution proposée au CCTP, film polyéthylène sur isolant sous dallage, n'est pas une barrière d'étanchéité au sens du NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ». Pour éviter les remontées d'humidité, une des solutions prévues dans cette norme devra être envisagée avant la pose collée du revêtement de sol PVC. Ces solutions sont soit un système de sous couche d'interposition spécifique ou un complexe «système de protection anti-remontée d'humidité» sous avis technique, soit une chape désolidarisée assurant la fonction d'une barrière anticapillaire. Pour cette dernière solution, un film polyéthylène (sous chape) de 200 µm d'épaisseur peut convenir avec recouvrement des lés sur 20 cm minimum et solidarisation des lés entre eux par bande autocollante plastifiée d'au moins 5 de large.de l'enduit employé.

4 PEINTURE – ENLEVEMENT DES PROTECTIONS

En marché privé, le client demande la dépose des protections des joints des portes intérieures du menuisier alors que cela n'est pas mentionné dans le DPGF. Cette prestation est-elle implicitement comprise dans le marché du peintre ou peut-elle faire l'objet d'un avenant au contrat ?

→ Le NF DTU 59.1 « Revêtements de Peinture » précise bien dans sa partie P2 que sauf indications dans les documents particuliers du marché, l'enlèvement des protections des autres corps d'état ne fait pas partie du marché du peintre. Il ne doit que l'enlèvement de ses protections.

QUESTIONS



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX À L'UPMF
RÉPONDENT À VOS QUESTIONS...



5 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Je souhaiterais valoriser mes devis et appels d'offres par un engagement environnemental. Comment pourrais-je matérialiser mon engagement ?

→ L'UPMF a édité une fiche écoresponsable à l'attention des entreprises de peinture et de revêtement de sol. Cette fiche où l'entrepreneur appose son cachet et sa signature est un engagement environnemental fort, qui peut être joint à un devis ou un marché. L'entreprise pourra ainsi se valoriser en exposant ses démarches écoresponsables autour de 5 thèmes : réduction des impacts environnementaux, formation du dirigeant et de ses salariés, proposition des meilleures solutions à ses clients, sa maîtrise de politique d'achat et la sécurisation des clients par la garantie des travaux réalisés.

Vous pouvez retrouver cette fiche sur l'appli de l'EDTU dans la brique documents.

6 REVÊTEMENT DE SOL – POSE DIRECTE DE DALLES TEXTILES COLLEES

La pose directe sans enduit de sol de dalle de moquette est-elle possible sur une dalle béton ?

→ Pour des supports à base de liants hydrauliques, le NF DTU 53.1 « Revêtements de sol textiles » autorise effectivement la pose directe de dalle textile collée en plein ou DPA (dalle plombante amovible) avec produit de maintien. Cette pose directe est soumise à des conditions d'état de surface du support. La compatibilité de la colle (ou du produit de maintien) avec le support devra être vérifiée. Pour les bétons autoplaçant ou autonivelant, un grenailage est nécessaire.

7 FACADE – RECONNAISSANCE DES ANCIENS SUPPORTS

Dans le cas d'une réfection de façade en peinture sur un ancien revêtement inconnu, y-a-il des essais préalables à effectuer ?

→ Le NF DTU 59.1 « Revêtements de Peinture » recommande pour les supports anciens inconnus de réaliser un essai préalable (adhérence par quadrillage ou arrachement par traction) sur une surface test sur laquelle auront été réalisés des travaux préparatoires et l'application du nouveau revêtement. En cas d'adhérence insuffisante du nouveau revêtement sur l'ancien support, des travaux préparatoires supplémentaires ou le décapage de la façade devront être envisagés.

Pour information, certains fabricants de peinture peuvent réaliser des études préalables vous indiquant les travaux préparatoires et les revêtements de peinture les plus adaptés.



NOS INGÉNIEURS SONT DISPONIBLES

- pour des visioconférences
- pour un point sur l'actualité, les nouveautés métier et sur l'Union.

N'hésitez pas à les contacter :

Marine Poulhalec (peinture, ITE) :

poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr

Thierry Houdin (revêtements de sol souples, amiante, plomb) :

houdint@upmf.ffbatiment.fr

Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

<https://ffb-upmf-app.fr>



Excellence Genius

PVC HÉTÉROGÈNE EN POSE NON COLLÉE

Rapide à installer, facile à recycler

Excellence Genius est une gamme de rouleaux hétérogènes en pose non collée, composée de 25 décors et conçue pour les rénovations rapides ou les projets neufs avec une barrière anti-humidité intégrée pour la version compacte (Acczent).

Entièrement recyclable et compatible avec de nombreux supports, cette collection innovante et résistante boucle la boucle elle peut être recyclée en fin d'usage.

Plus d'information sur : professionnels.tarkett.fr



 Tarkett

RENOUVELLEMENT

TITRE SOLIER/SOLIERE KALÉI UPMF-FFB : LE DERNIER GARANT D'UN SAVOIR-FAIRE

FORMATION

Meilleurs ouvriers de France, médaillés aux Olympiades des métiers ou lors de la compétition européenne des Euroskills... Plus de la majorité des candidats auréolés lors des dernières éditions de ces concours d'excellence possédaient la certification de solier/solier de niveau 4. « C'est une reconnaissance de sa haute qualité et la preuve que ce titre est techniquement abouti. Et c'est assez rare pour le souligner. Il n'est plus possible aujourd'hui de s'improviser solier sans une formation sérieuse », annonce d'emblée Luc Papavoine, président de la Commission formation de l'UPMF-FFB. Créé dès les années 2000 par Kaléi* et l'UPMF-FFB, « ce diplôme s'obtient à l'issue d'une formation dont les coûts sont pris en charge par les OPCO** en alternance de 18 mois via un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage », explique Didier Besson, président du Réseau de formation des soliers (RFS). « Le candidat suit un parcours de trois blocs de compétence de l'organisation du chantier jusqu'à la mise en œuvre de revêtements techniques ». Résultat : une fois ce diplôme en poche, ces professionnels « très complets savent répondre à toutes les sollicitations des clients. Ce métier de solier est valorisant et attractif. Il amène à se déplacer et bénéficie d'une rémunération à la hauteur des compétences. Pour un titre de niveau 4, il est même reconnu comme un des mieux payés du BTP », précise Luc Papavoine. Pourtant, il peine encore à attirer.

Le dernier des diplômants

En 20 ans d'existence, ce titre de solier/solier a assis ses lettres de noblesse : « plus de 700 jeunes l'ont obtenu. Dépassant les 90 %, les taux de réussite comme d'embauche en CDI sont excellents. Les entreprises reconnaissent les compétences et la qualification de ces diplômés. Mais, cette expertise reste encore méconnue

du grand public et de certains professionnels », regrette Didier Besson. Or, face à une population vieillissante soldée par de nombreux départs en retraite de soliers, – les plus de 50 ans représentent environ 25 % des effectifs des entreprises de peinture et/ou revêtements dont la moitié ont plus de 55 ans – ce métier « qui demande beaucoup de technicité reste en tension ». D'où l'intérêt de ce titre idoine. « Il est devenu d'autant plus important qu'il s'agit désormais de la seule formation existante », informe Benoit Hébert, président de la commission formation de Kaléi. En effet, depuis 2020, « l'Éducation nationale a abandonné le CAP de solier-moquettiste. Le titre de niveau 4 est aujourd'hui une nécessité vitale pour la pérennité de la profession », reprend Luc Papavoine. Résultat : ses deux co-titulaires – Kaléi et l'UPMF-FFB – ne cessent d'œuvrer pour répondre aux besoins criants de compagnons qualifiés dans les entreprises.

Un titre de haute qualité pour tous

L'été dernier, cette certification de solier/solier a été renouvelée pour une période quinquennale, en intégrant les mutations du marché. « Elle sera réexaminée dans cinq ans. Il n'est pas question de réécrire tout son référentiel mais parce que le métier évolue, ce titre en veille technologique peut être modifié le cas échéant », reprend Luc Papavoine. Et il a été conçu accessible au plus grand nombre. « Les prérequis pour intégrer cette formation sont extrêmement simples. Il suffit de savoir lire, écrire et compter », confie Benoit Hébert. En outre, « en 20 ans, cette formation a assisté à une nette féminisation des candidatures ». Et il ne reste pas réservé aux seuls jeunes en quête d'un diplôme. Pour les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi prend en charge formation, hébergement, transport et repas. Quant aux professionnels en exercice, ils peuvent aussi accéder à ce métier de solier en VAE (Validation des acquis de l'expérience) via un plan de

Reconduit cet été pour cinq ans, le titre de solier/solier niveau 4 de Kaléi et l'UPMF-FFB est désormais la seule formation dédiée. Sa reconduction s'accompagne d'actions concrètes pour satisfaire les besoins pressants de main d'œuvre dans les entreprises de peinture et/ou revêtements.

développement des compétences de l'entreprise ou un Compte personnel de formation (CPF). « Dans ce cas, l'obtention du titre est flexible. Grâce au découpage des trois blocs de compétence, le candidat peut échelonner ses acquisitions, ou revenir par la suite sur un bloc de compétences s'il venait à le rater », indique Didier Besson.

Un maillage territorial renforcé dès 2021

Reste que ce titre de solier/solier forme trop peu de futurs professionnels. Dispensé dans cinq centres de formations mis à disposition par les leaders du revêtement de sols – Tarkett, Gerflor, Forbo – et géré par le RFS, « avec une session annuelle par centre, remplie de manière aléatoire par 10 candidats au mieux, seuls 30 diplômés environ en sortent par an », concède Benoit Hébert. Outre sa méconnaissance, le métier de solier souffre aussi d'un maillage insuffisant de lieux où se former, aggravé par la disparition du CAP Solier-moquettiste. Il ne reste plus que les centres de formation habilités par le RFS de Sedan (08), Reims (51), Rennes (35), Toulouse (31) et Lyon (69). Or, « pour les entreprises par exemple situées à Paris, sur la façade Atlantique ou dans le Sud, il est difficile de proposer une alternance à un jeune qui devra être motivé pour couvrir des kilomètres afin d'assurer ses 900 heures de formation pendant 18 mois pour accéder au titre de solier/solier », illustre Benoit Hébert. Les trois industriels qui ont été supports essentiels en mettant à disposition leurs centres de formation pour ce diplôme, ne sont pas enclins à en ouvrir d'autres en propre. Pour autant, « la volonté est de diffuser ce titre sur tout le territoire et au plus près des entreprises afin que l'éloignement ne soit plus un frein », révèle Didier Besson. Conséquence : le RFS est en pourparlers avec des organismes tels que les CCCA-BTP, « pour détecter les CFA qui entreraient en convention avec nous afin de dispenser ce titre de niveau 4 dans les zones géographiques où les besoins sont avérés et où il n'existe pas de formation pour les soliers ». Les premiers organismes licenciés par le RFS pourraient fonctionner dès la rentrée de 2021. Et dès 2023, doubler le nombre de soliers/soliers formés chaque année. ■



POUR EN SAVOIR PLUS

www.formation-solier.com

*Kaléi : syndicat français des entreprises de revêtements techniques et décoratifs.

**OPCO : opérateurs de compétence. Chargés d'accompagner la formation professionnelle, ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

SANS SOUCI AVEC UZIN

Produits & services
pour la préparation et
la pose de vos sols.



UZIN FR

Retrouvez-nous sur
www.uzin.fr



BRÈVES

FORMATION

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT D'ALTERNANTS

Annoncé par le gouvernement début juin, le plan de relance jeunes a trouvé existence dans la 3^e loi de finances rectificative. Parmi les annonces, une aide exceptionnelle au recrutement d'alternants. Cette aide est valable pour les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. Pour les contrats de professionnalisation, l'alternant doit avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat. Elle remplace l'aide unique à l'apprentissage pour ces contrats. ■



UNE NOUVELLE ARCHITECTURE POUR LES TITRES DE LA FILIÈRE

Une nouvelle architecture se dessine pour les titres AFPA de la filière. À côté des titres existants, de nouveaux vont faire leur apparition :

Titres de niveau 3 (correspondant au niveau CAP)

► Peintre en bâtiment ► Façadier peintre ► Solier moquettiste

Titres de niveau 4 (correspondant au niveau BAC) :

► Peintre applicateur de revêtement technique (en cours) ► Chef d'équipe aménagements-finitions (remplaçant le technicien en peinture) ► Peintre décorateur

Titre de niveau 5 (correspondant au niveau BTS ou DUT)

► Conducteur de travaux aménagements finitions

Les titres sont construits par blocs de compétences permettant aux salariés leur acquisition progressive et une évolution en interne. ■

CONSTRUCTYS : NOUVEAUX SITES

Constructys a lancé de nouveaux espaces dédiés :

espace-alternance.constructys.fr ► géolocaliser les prestataires de formation en alternance, selon le code postal de l'entreprise. Des fiches techniques et des vidéos sur les contrats de professionnalisation et de qualification y sont consultables ainsi qu'une liste des certifications et des qualifications.

geo-formation.constructys.fr ► géolocaliser les organismes de formation, selon le code postal de l'entreprise.

espace-competences.constructys.fr ► consulter et télécharger les fiches de poste de la construction, permettant à l'entreprise de constituer une base de référence pour ses recrutements ou ses entretiens professionnels en vue de développer les compétences des salariés.

Pour retrouver les actualités de Constructys, les critères de financements, le catalogue de formation, etc. : www.constructys.fr ■

DATES DES SESSIONS DE FORMATION AU TITRE SOLIER

Certaines de ces formations acceptent une intégration tardive.

► 14 septembre 2020 à Sedan pour les personnes ayant un niveau 3 - Contact : Betty Parisel 06 30 71 48 55

► 5 octobre 2020 à Reims - Intégration possible jusqu'au 5 décembre 2020 - Contact : Véronique Guthertz 03.26.77.86.12

► 19 octobre 2020 à Rennes - Intégration possible jusqu'au 19 décembre 2020 - Contact : Bertrand Richard 06 16 68 87 92

► 11 Janvier 2021 à Tarare - Contact : Agnès Labrosse 04 74 05 23 16



TROIS MOIS SUPPLÉMENTAIRES POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE TROUVER UNE ENTREPRISE

La dérogation de trois mois pendant laquelle l'apprenti peut suivre sa formation en CFA s'il n'a pas trouvé d'entreprise où effectuer son apprentissage, est portée à six mois pour tout cycle de formation commencé entre le 1^{er} août et le 31 décembre. Durant cette période, les apprentis auront le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

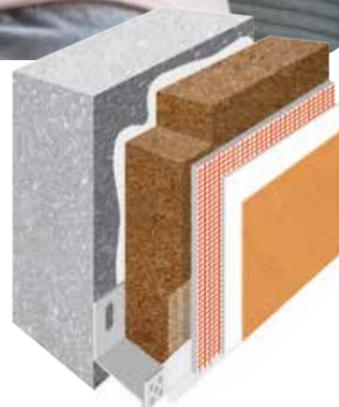
En l'absence de conclusion d'un contrat d'apprentissage au bout des six mois, le CFA de l'apprenti percevra 500 € par mois, montant versé par l'OPCO. Cet OPCO sera désigné par un arrêté ministériel (pas sorti au jour de la rédaction de l'article).





Isolation Thermique par l'Extérieur à très faible impact environnemental

Panneaux de liège biosourcés et sous-enduit à la chaux aérienne : découvrez un système ITE naturel, respectueux de l'environnement.



www.fr.weber et **WEBER FR** sur smartphone



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



NOUVEAUTÉS OCTOBRE 2020



LES BEST DESIGN 2 PAR BALSAN

Les emblématiques de la collection de moquettes Les Best design 2 se renouvellent et s'enrichissent sous l'impulsion du studio de style Balsan. La force du dessin et l'énergie du graphisme irriguent les motifs de cette collection de moquettes design à la fois inspirés et intemporels. Les moquettes Les Best design 2 comptent onze motifs, qui chacun se déclinent en plusieurs associations de couleurs. L'idéal pour donner un esprit design aux revêtements de sol des parties communes ou aux espaces hôteliers.

www.balsan.com



ALLURA EASE ET ALLURA PUZZLE PAR FORBO

Au cœur de sa nouvelle gamme LVT Allura «made with passion», Forbo Flooring a développé deux concepts en pose libre inédits : Allura ease et Allura puzzle. Ces innovations partagent une facilité de pose des plus optimales et répondent idéalement au contexte actuel de reprise d'activités post-confinement : elles permettent, en effet, une mise en œuvre ultra rapide en milieu occupé sans que les locaux souffrent d'une fermeture d'accès. Ces deux collections sont 100 % recyclables et à faibles émissions de COV.

www.forbo-flooring.fr



FIXOFLEX PAR PRB

PRB élargit sa gamme avec une nouvelle colle acrylique PRB FixoFlex répondant aux normes du marché avec un fort pouvoir piégeant pour les revêtements textiles et les sols plastiques. Elle respecte l'environnement en s'engageant sur des critères de classification les plus strictes de l'Emicode en obtenant l'EC1 Plus comme le reste de la gamme PRB FIXO. De couleur beige clair, PRB FixoFlex est un mortier polyvalent se caractérisant par une application facile par simple encollage. Il convient à la pose sur sols chauffants.

www.prb.fr



HYDRO'STYLE PAR ONIP

Onip lance une nouvelle gamme de peintures alkydes hydro-diluables de finitions mates et velours idéales en neuf comme en rénovation intérieure. Hydro'Style Mat présente un mat profond au pouvoir masquant exceptionnel. Hydro'Style Velours bénéficie d'une élégante finition veloutée d'aspect pommelée fin très tendance. Certifiées NF Environnement, elles sont performantes, sans projection ni reprise. Disponibles en 1L, 3L et 16L, elles disposent de milliers de teintes et assurent à l'utilisateur un travail agréable et de qualité.

www.onip.com



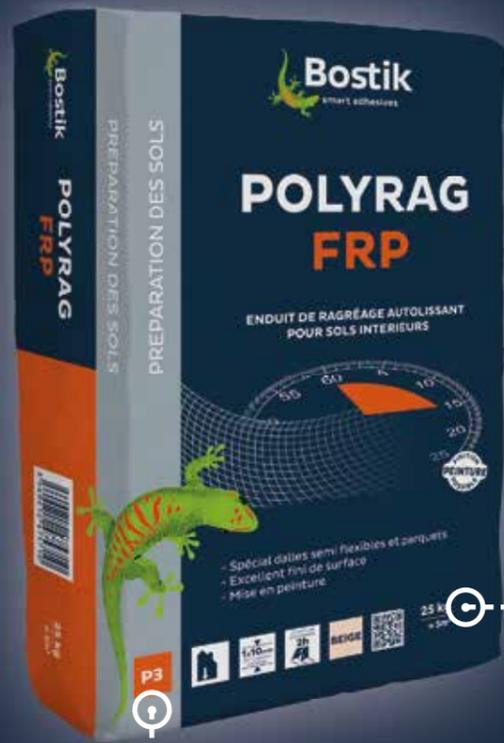
COULEURS FAÇADE ET FASTOMETAL PAR TOLLENS

Tollens poursuit le développement de sa gamme, et propose deux nouveaux produits pour peindre ses extérieurs. Couleurs Façade est une peinture pour façades extérieures en petit conditionnement de 1L, idéale pour les travaux neufs ou la rénovation de petites surfaces. Fastométal est la peinture anticorrosion haute performance pour tous les chantiers, neufs et rénovations. Elle s'applique sur tous les métaux ferreux et non-ferreux comme les bardages, les poutres métalliques ou encore les portails, pour les protéger et les décorer.

www.tollens.com

POLYRAG FRP

Enduit de ragréage autolissant fibré,
rapide et peignable pour sols intérieurs.



QUALITÉ POUR
LE BÂTIMENT

Désormais
certifié QB !
(certificat N°106 S 154)

CONFORT
ESTHÉTIQUE
POLYVALENCE
RÉSISTANCE
SÉCURITÉ
RAPIDITÉ

NOUVEAUTÉS OCTOBRE 2020



INTERFACE

Créée par le designer David Oakey, NY+LON Streets s'inspire de deux des villes les plus emblématiques du monde, New York et Londres, et de l'un des principaux matériaux pour dalles de moquette, le nylon. La collection présente ainsi l'exploration urbaine à travers 6 produits : Wheler Street™, Old Street™, Dover Street™ et Reade Street™ qui réinterprètent les matériaux que l'on retrouve en ville, tels que l'asphalte ou le métal érodé. Le produit Mercer Street™ se caractérise quant à par un motif quadrillé insolite, tandis que Broome Street™ adopte des couleurs modernes et contemporaines.

www.interface.com



UN MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ FAÇADE PAR BOSTIK

A travers 9 références, Bostik propose une offre complète dédiée aux applications d'étanchéité. Une offre orientée métier, pour tous les travaux dont la façade et pour les applications multi-usages. Grâce à cette nouvelle gamme classée par application chantier, l'artisan trouve rapidement le produit adapté à son besoin et à son métier.

Cette nouvelle gamme de mastics d'étanchéité offre un large choix de couleurs et des formulations produits toujours plus performants.

www.bostik.com



DLW LINOLEUM PAR GERFLOR

La nouvelle collection étendue et actualisée de linoléum DLW ouvre à tout projet d'architecture intérieure un champ des possibles presque infini. La composition innove par sa durabilité et une teneur biosourcée à 98% ainsi qu'un nouveau traitement de surface sans solvant Neocare offrant une facilité d'entretien et une résistance aux taches inégalées. Dans sa nouvelle édition, la collection de linoléum DLW compte 159 coloris pour 9 designs. Dans sa nouvelle mouture, l'ensemble de ces coloris ont été créés pour pouvoir les marier à l'infini.

www.gerflor.fr



ULTIPRIM DE SOFRAMAP

Ultiprim est notre nouvelle impression acrylique en phase aqueuse, opacifiante et garnissante. Elle s'applique sur murs et plafonds intérieurs et sur boiseries et est idéale pour les plaques de plâtre. Additivée anti flash-rust, régulatrice d'absorption du support, elle est recouvrable dans la journée. Sa glisse parfaite et sa répartition aisée contribuent à son excellente applicabilité. Ultiprim est classée A+, contient moins de 1 g/L de COV et bénéficie de l'Ecolabel Hygiène Santé Environnement. Disponible en 15 L et 4 L.

www.soframap.com



STOCOLOR DRYONIC PAR STO

Sto innove avec une peinture à l'airless, StoColor Dryonic pour peindre un mur enduit, une façade métallique, une gouttière en PVC avec un seul et même produit. Cette peinture contribue à lutter efficacement contre la prolifération d'algues et de champignons. Grâce à sa technologie Dryonic, cette peinture draine l'eau rapidement hors de la façade, qui devient à nouveau sèche très vite. Elle offre une gamme large de teintes en façade, une excellente adhérence sur de nombreux supports et une protection contre la carbonatation.

www.sto.fr



EXCELLENCE GENIUS PAR TARKETT

Excellence Genius est une collection innovante de vinyle hétérogène en pose non collée, pensée spécialement pour les secteurs de la santé, du soin aux personnes âgées et de l'éducation. À la fois performante, rapide à poser et totalement recyclable après dépose, cette solution de vinyle en rouleau est idéale pour les rénovations rapides et les projets de construction qui contribuent à l'économie circulaire. La gamme répond à un grand nombre de besoins avec des produits pour zones à forte fréquentation comme pour espaces où la tranquillité est de mise.

www.tarkett.com



PUZZLE 70 PAR UDIREV

Nouvelle solution de dalles par emboîtement avec queues d'arondes, sans colle, pour usage intensif (gares, centres commerciaux, supermarchés...), la nouvelle collection Puzzle 70 de Liberty possède de nombreux atouts. Les dalles de 91,44 x 91,44 cm sont disponibles en 10 décors dont un rouge et un bleu vifs permettant de délimiter des espaces et de créer des zones spécifiques. Et pour un usage encore plus intense (ateliers mécaniques, tapis de voitures, zones de production et de maintenance...), Liberty propose la collection Trafic 70.
www.udirev.com



WEBERCOL FLEX ÉCO PAR WEBER

Pour les enduits de façades neuves ou anciennes, isolation thermique par l'extérieur, webercol flex éco est un mortier-colle à très faibles émissions de COV, participant à la qualité de l'air intérieur avec le label A+ ainsi que du classement EC1 PLUS selon le protocole EMICODE. Il conjugue efficacité et confort sur chantier. Gâchage rapide, formulation anti-poussière et texture onctueuse en font la colle la plus facile à appliquer du marché. Sa composition induit un produit moins irritant.
www.weber.fr



BROCHURE DE TRAITEMENT ET PROTECTION PAR LICEF

Pour compléter ses guides Décapage et Nettoyage, LICEF lance son guide « Traitement et protection ». Source d'informations techniques pour les entreprises et la maîtrise d'œuvre, ce guide a pour objet de vous aider à mieux appréhender le traitement et la protection des matériaux de l'enveloppe du bâtiment. Vous y trouverez toutes les solutions Licéf basées sur une chimie innovante, respectueuse des matériaux, de l'environnement et des hommes.
www.groupe-licef.fr



K-THERM PAR UNIKALO

K-Therm CL PSE est un système d'isolation thermique d'enduit mince sur plaque de polystyrène expansé (PSE) pour maçonnerie d'éléments et béton. Cette solution se veut très simple, composée uniquement de deux produits pour un gain de temps évident, une logistique pratique et une économie financière immédiate. Elle permet un grand choix de finitions et de teintes : finitions siloxane, silicate ou acrylique ; aspect taloché ou ribbé, grain fin, moyen ou gros grain. Elle est disponible dans plus de 65 000 teintes.
www.unikalo.com

MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE 9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 | Tél. 01 40 69 53 73 | www.cluballiance.fr | E-mail : contact@cluballiance.fr | N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance - Directeur de la publication : Bruno Poilpré | Rédacteur en chef : Yves Labbé | Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly | ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 185 : Luc Bachélerie, Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Stéphane Miget, Madras Editing, Marine Pouthalec, Thierry Houdin | Publicité : Club Alliance | Maquette : Lenox | Photo couverture : Adobestock | La revue Reflets & Nuances est distribuée gratuitement.



MAPESOL RÉNO 3

Surface lisse et sans ponçage...
 Dès le premier chantier, j'ai dit oui !

DAVID
 [SOLIER]
 MAPESOL

MAPEI France S.A. - RCS Toulouse 323 469 106 - Vibrance Photo - edenwork

LE RAGRÉAGE QUI VOUS RÉUSSIT !

MAPESOL devient la gamme de ragréages entièrement dédiée aux soliers.
 Neuf et rénovation, sans ponçage, fibré, rapide...
 MAPEI propose une offre de ragréages pour tous les chantiers.



- Malaxage facile
- Excellent auto-lissant
- Finition parfaite

CONSTRUIRE & RÉNOVER

Plus d'infos sur mapei.fr



Vous faciliter la vie





LINOLEUM

Chez Gerflor, nous croyons que l'architecture a le pouvoir d'améliorer nos vies. Parce que la nature est notre plus grande source d'inspiration, la collection Linoleum DLW offre aux architectes un ensemble de 159 coloris d'inspiration naturelle pour nourrir leur créativité et respecter l'environnement.

Fabriqué en Allemagne depuis 1882 et certifié™ Cradle to Cradle Silver, le Linoleum DLW est composé à 98 % de matières bio sourcées, telles que huile de lin, poudre de bois, craie, jute ou résine.

C'est notre façon de rapprocher les hommes de la nature.

Creative by Nature



Gerflor®